

CANIER B L'ACTUALITÉ LOCALE

Minorité invisible (2)

♦ Il y a environ 30 Roumains seulement, à Québec. Et 30 Roumains « invisibles ». Parce qu'un Roumain, ça ne se voit pas. Contrairement à un Noir ou à un Jaune, par exemple. (Excusez la répétition, je le disais, vendredi.)

Mais ce n'est pas parce que ça ne se voit pas que c'est plus facile pour un Roumain d'y faire sa vie. Je veux dire gagner sa vie, travailler dans son métier. Ou même dans d'autre chose. Et pas pour des raisons de racisme. « Il n'y a pas vraiment de discrimination sentie, à Québec, confie Vasile Fodor. On ne peut pas dire qu'on a assisté à des manifestations de racisme. Au contraire, on est socialement bien intégré. On se sent comme chez nous. »



par **Alain BOUCHARD**

Le problème, le mur, ce sont les formalités. La lourdeur bureaucratique. Prenons Maria, par exemple. Maria est infirmière de métier. Mais on a beau être infirmière de métier — ou barbier de métier ou accordeur de piano de métier —, on n'arrive pas dans un nouveau pays, comme ça, avec le droit de pratiquer son métier tout de suite demain matin. Ça prend une sorte de sanction, que vous pouvez appeler autorisation, permis, ou autrement. Et il a fallu six mois à Maria pour qu'elle puisse seulement passer l'examen de la Corporation des infirmières du Québec.

« On n'est pas venu ici pour devenir millionnaire, explique Vasile. On voulait seulement être libre et gagner notre vie. On veut une chance de commencer. Et c'est cette chance qui tarde tellement à venir. »

Se sentir inutile

Vasile, lui, est electricien. Mais il est prêt à prendre un peu n'importe quelle sorte de jobine. Et il le fait, quand l'occasion se présente. Mais quand elle se présente, justement.

Les Fodor touchent \$837 par mois de l'État, plus les allocations familiales des trois enfants. Quand les deux parents suivaient les cours de français, au COFI, on leur payait en plus leurs frais de garderie et de déplacement. Vasile trouve que c'est assez pour vivre avec dignité.

« Mais le problème, c'est que nous ne sommes pas habitués de rester inactifs une seule minute, dit-il. En Roumanie, on travaillait sept jours sur sept. De sorte qu'on a la sensation d'être devenu inutile. C'est ça qui est le plus dur à vivre. »

Le français ?

Même racine que le roumain; c'est-à-dire le latin. Donc, pas de problème pour Maria, pour Vasile — qui parle d'ailleurs cinq langues — et pour la fille, Diana. Mais les jumeaux, eux, souffrent d'être jumeaux: ils ne se laissent pas d'un poil et passent leur temps à parler en roumain.

Les Fodor voulaient la liberté. Ils l'ont eue. Et c'est même l'une des choses qui les fait un peu « tiquer ».

« On a l'impression, explique Vasile, que ne connaissant pas la valeur réelle de la liberté, les Canadiens l'ont poussée à l'extrême. Et l'extrême, c'est dangereux. Des sociétés libres ont brûlé leur liberté, à force d'en abuser. Un exemple : les écoliers peuvent choisir leurs matières. De sorte qu'ils ne savent rien sur certaines choses fondamentales. C'est terrible. Votre abus de la liberté, c'est l'abus de quelque chose que vous connaissez mal. »

Les Fodor découvrent, comme ça, sur les limites de leur intégration, sur les petites misères de leur nouveau monde. Mais bien parce que je leur demande. Parce que je leur pose les questions.

Spontanément, ces gens-là sourient beaucoup. Ils sont d'un naturel content. Heureux. Disent plein de belles choses sur Québec. Et sur les Québécois.

Et ils voudraient faire leur vie ici. S'y installer pour tout le temps. Même s'ils ont d'abord trouvé que le Canada était culturellement moins proche de l'Europe qu'ils ne l'avaient cru au départ. Et que l'influence américaine y est relativement forte.

Ils veulent rester.

Mais ils devront partir. ♦

MERCREDI : Animaux permis, mais enfants interdits.

Vaste projet résidentiel et commercial à St-Romuald

♦ SAINT-ROMUALD — Un projet de développement résidentiel et commercial devant engendrer des retombées économiques de \$40 millions fera l'objet d'une entente formelle, dans quelques jours, entre la ville de Saint-Romuald et la société Germain Pelletier Limitée. Un terrain boisé, d'une superficie de 3,500,000 pieds carrés, est retenu pour ces investissements, sur la route 132, à quelques centaines de pieds à l'est de la rue du Sault.

par Gilles PÉPIN

M. Marc Pelletier, président de Germain Pelletier Limitée, a confirmé au SOLEIL que des négociations avec la ville sont en effet très avancées. Du côté municipal, il a été précisé que le projet est conforme aux dispositions du règlement d'urbanisme et qu'il s'inscrit même dans les grandes orientations contenues dans le schéma d'aménagement de la MRC des Chutes-de-la-Chaudière.

Des pourparlers doivent cependant être poursuivis entre les représentants municipaux de Saint-Romuald, de Saint-Jean-Christophe et de Charny. Car une future voie de communication, appelée lien « F » dans le schéma d'aménagement, doit relier ces trois villes qui connaissent, depuis quelques années, une croissance démographique exceptionnelle. Le lien « F » partirait justement de la 132, sur les terrains qui sont maintenant la propriété de Germain Pelletier Limitée.

Une expansion considérable de l'agglomération urbaine de Saint-Romuald est donc prévue en direction ouest. Le projet de la famille Pelletier est ainsi considéré comme le coup d'envoi d'un développement

majeur, qui fut d'ailleurs préparé avec l'élargissement de la route 132 à quatre voies et la localisation d'une école secondaire.

La 132 commerciale

Les terrains de Germain Pelletier Limitée sont situés précisément au sud de cette voie, en face des motels Le Pionnier et Le Chalet Suisse; ils sont bornés à l'ouest par la propriété de la Pépinière Dupuis et, au sud, par la voie ferrée du Canadien National.

L'entreprise Pelletier procédera notamment au lotissement de 300 emplacements d'habitation de petite et moyenne densité. La mise en disponibilité de ces lots se fera en trois phases annuelles de 100 lots. Les ventes débuteront, cette semaine, avec une participation de la firme de courtage Montréal Trust.

Une large bande de terrain longeant la 132 sera retenue pour fin d'exploitation commerciale. En plein centre, il sera érigé, par Germain Pelletier Limitée, un centre commercial d'une superficie de 150,000 pieds carrés, devant abriter une soixantaine de boutiques, un grand marché d'alimentation et un grand magasin. La mise en chantier de ce centre commercial est prévue pour l'automne prochain; l'ouverture pourra être faite au printemps de 1989, espère Marc Pelletier.

Le centre commercial, à lui seul, doit engager un investissement de \$7,5 millions. Si l'on ajoute des retombées de \$25 millions dans le développement résidentiel et d'autres investissements commerciaux en bordure de la 132, le promoteur Pelletier parle de retombées économiques pouvant atteindre les \$40 millions. ♦



Une nouvelle église

Les fidèles de Saint-Marc-des-Carières auront une nouvelle église à l'automne, érigée au coût de \$1,350,000. La façade du temple incendié en mai dernier a été conservée. La nouvelle église comptera 520 places, comparativement à 600 pour la précédente. Les fondations et le plancher du chœur sont complétés. Les ouvriers devraient ériger la structure d'acier cette semaine.

Inauguration des nouveaux bureaux de La Capitale, à Charlesbourg

♦ Les dirigeants de La Capitale, compagnie d'assurance générale, ont inauguré, vendredi, leur nouveau bureau de Charlesbourg. La division de l'Est de la province est également intégrée à ce bureau.

Selon M. Jacques Labrecque, président et chef de la direction de la compagnie d'assurance, une trentaine d'employés travaillent dans ce nouveau bureau. Si on exclut les activités de la division est, le bureau de Charlesbourg desservira quelque 6,000 assurés du secteur.

Pour le moment, les locaux de La Capitale sont situés au 6780, 1re Avenue, à Charlesbourg. A la fin de l'année, le bureau sera déménagé dans le futur hôtel de ville de Charlesbourg, un équipement qui sera réalisé par la compagnie d'assurance générale.

L'implantation du bureau de Charlesbourg s'inscrit dans un plan d'expansion prévoyant l'ouverture de 34 succursales sur une période de cinq ans. Depuis le début de 1988, des nouveaux bureaux ont été ouverts à Sainte-Foy, Lévis et Laval. Au cours des prochaines semaines, il y aura ouverture de bureaux à Beauport, Saint-Georges, Hull, Rouyn-Noranda et Brossard. ♦

Gare à la pub!

♦ L'Association étudiante du cégep de Sainte-Foy, plus spécialement la direction du journal étudiant *L'Écllosion*, met le public en garde contre des fraudes qui auraient fait des victimes dans la région.

Des individus auraient, en effet, vendu à des commerces de la région de Québec, de la Rive-Sud et du Saguenay-Lac-Saint-Jean, des annonces publicitaires devant paraître dans des journaux étudiants mais qui n'ont jamais été publiées.

L'éditrice de *L'Écllosion*, Mme Christine Carrier, signale, en effet, que de tels solliciteurs se sont déjà fausement présentés comme représentants des journaux étudiants des cégeps de Lévis-Lauzon et de Chicoutimi.

Elle prie les annonceurs éventuels de se tenir sur leurs gardes et de communiquer, en cas de doute, avec son journal (658-5389) ou avec l'association étudiante du cégep. ♦

LE SOLEIL
ABONNEMENT: 647-3333
 Pour les gens de l'extérieur,
 composez le numéro sans frais:
 1-800-463-2362
 Heures d'affaires:
 Lundi au vendredi: 7h00 à 17h30
 Samedi et Dimanche: 8h00 à 12h00

ÉCOLE MARTEL DANSE SOCIALE
 SESSIONS de 10 COURS DE 1h30
 DE 1h30 à 2h15
 22\$ - 29\$ - 39\$
 523-3592 ou 523-7252
 720, rue Saint-Jean, Québec

CLINIQUE DE VARICES
 Docteurs NADEAU, COUTURE et associés
 2145, CHEMIN STE-FOY
 STE-FOY, QUE. G1V 1S1
 TÉL.: (418) 687-1816
 OMNIPRATICIENS
 TRAITEMENTS DE
 VARICES-COUPEROSE

CHIRURGIE ESTHÉTIQUE DU NEZ

Pierre Guévremont
 M.D.
 OTO-RHINO-LARYNGOLOGISTE
 TÉL.: 681-0246
 1000, CHEMIN SAINTE-FOY, QUÉBEC

Clinique Optométrique de Québec

DR YVES BERTRAND
 Optométriste
DR GHISLAIN DIONNE
 Optométriste
 • Choix de montures • Examen de la vue • Verres de contact
 735, Mail Centre-Ville 529-9383

SPÉCIAL 29 FÉVRIER

Profitez de la journée du 29 FÉVRIER
POUR VOUS ABONNER AU JOURNAL LE SOLEIL

29\$ POUR 13 SEMAINES
 Economisez 9,25\$ sur le tarif régulier

Bénéficiez de cette offre
EN TÉLÉPHONANT
 à nos bureaux toute la journée le 29 février
 entre 7h et 17h30*
647-3333
 ou
1-800-463-2362
 * Offre d'un jour seulement — Seules les commandes téléphoniques seront acceptées

LE SOLEIL
 UN GRAND JOURNAL

Les deux villes se disputent les bureaux gouvernementaux Nouvelle chicane entre Rimouski et Rivière-du-Loup



Claude RYAN



Marc-Yvan CÔTÉ



Jean-Léon MARQUIS

◆ Une fois encore, les villes de Rimouski et de Rivière-du-Loup sont à couteaux tirés. Pourquoi? Rivière-du-Loup exige que soient démenagés chez elle plusieurs bureaux gouvernementaux qui se trouvent à Rimouski.

par Jean Didier FESSOU

Tout le monde, ou presque, est partie prenante dans cette affaire: maires, préfets de comté, présidents de chambre de commerce, dirigeants du milieu scolaire et même des ministres du gouvernement provincial.

La situation est si confuse qu'elle risque « d'empoisonner » le climat dans lequel se tiendra le sommet socio-économique régional. Si bien que le premier ministre Bourassa pourrait être appelé à trancher le litige, annonce M. Gilbert Saint-Laurent, préfet de la MRC Rimouski-Neigette.

Une longue tradition

Jusqu'à ces derniers mois, la région de Rivière-du-Loup relevait de la grande région administrative de Québec, situation qui s'appuyait sur une tradition établie de longue date.

Toutefois le gouvernement voyait les choses différemment. Les péquistes, d'abord, et les libéraux, maintenant, ont décidé de créer une nouvelle région administrative, celle de la Gaspésie. Ce qui obligeait à « redéfinir » les contours de la région du Bas-Saint-Laurent.

Pendant des mois et des mois, les corps constitués de Rivière-du-Loup ont mené une véritable guérilla contre ce projet. D'abord en exigeant d'être maintenu dans la région de Québec, ensuite en proposant la création d'une nouvelle région administrative, celle du Grand-Portage.

En décembre dernier, tombait la décision du ministre responsable du développement régional, M. Marc-Yvan Côté: la région de Rivière-du-Loup était rattachée au Bas-Saint-Laurent.

Un prix d'entrée

Depuis lors, les corps constitués de Rivière-du-Loup exigent un « prix d'entrée » dans le Bas-Saint-Laurent. Et ce prix d'entrée, c'est le démenagement de plusieurs bureaux gouvernementaux qui se trouvent à Rimouski.

À la chambre de commerce, M. Gilles D'Amour soutient que cette revendication est « encouragée » par le député-ministre de Rivière-du-Loup, M. Albert Côté, et par le ministre responsable des régions, M. Marc-Yvan Côté. Ce dernier a même publiquement déclaré: « Rivière-du-Loup ne réclame pas le pain, mais seulement une tranche du pain. »

Cette tranche du pain, ce sont les bureaux de l'Industrie et du Commerce, de l'Éducation et de l'Office de planification et de développement. En tout, une quarantaine de fonctionnaires de la chambre de commerce « rêve » de voir s'installer dans sa Maison du commerce. Cette maison, c'est un édifice où seraient regroupés tous les organismes à vocation économique.

Le refus du ministre

Le ministre Claude Ryan vient d'avertir qu'il était hors de question de démenager à Rivière-du-Loup les 22 fonctionnaires de son ministère

établis à Rimouski: « Jusqu'à nouvel ordre, le territoire de la direction régionale couvre Rivière-du-Loup. Il n'y aura pas de changement et je l'ai déjà indiqué aux autorités scolaires de Rivière-du-Loup. »

Ce qui n'a pas empêché le conseil d'administration du cégep de Rivière-du-Loup d'adopter une résolution pour réclamer le démenagement de plusieurs bureaux gouvernementaux, dont ceux de l'Agriculture et de la Commission des droits de la personne.

Président du conseil d'administration, M. Jean-Camille Potvin soutient: « Rivière-du-Loup a besoin de ces ministères-là pour se développer et un organisme scolaire a le devoir de s'intéresser à ces questions. »

L'enjeu du sommet

Plus dure est la lutte qu'entend mener la MRC de Rivière-du-Loup. Le préfet, M. Émilien Michaud, se dit prêt à en faire l'enjeu du sommet socio-économique régional. Ce sommet se tiendra à l'automne et sa longue mécanique procédurière est déjà enclenchée.

Les intentions de M. Michaud s'appuient sur un encouragement de taille: le ministre Marc-Yvan Côté lui-même aurait « suggéré » de faire de cette question un des enjeux du sommet. Réaliste, M. Michaud ajoute: « Nous, ce qu'on veut, c'est un prix d'entrée dans le Bas-Saint-Laurent. Si le ministre Côté a autre chose à nous offrir, qu'il le dise. »

Pas d'objection

Au commissariat industriel, M. Claude Rioux note que ce dossier est devenu « trop politique »: « On est conscient de l'importance de ces demandes, mais elles n'ont pas leur place dans un sommet économique. »

Le maire de Rivière-du-Loup, M. Jean-Léon Marquis, dit approuver la démarche de la MRC: « Je ne crois pas qu'on va vider Rimouski pour remplir Rivière-du-Loup. Si des bureaux gouvernementaux étaient créés, à l'avenir, il faudrait essayer de les avoir chez nous. »

C'est le même langage que tient son collègue de Rimouski, M. Philippe Michaud: « Je n'ai pas d'objection à ce que Rivière-du-Loup veuille obtenir des services, ça se justifie. Mais pas au détriment de Rimouski. »

(autre texte à la page B-3)

POUR SE RENSEIGNER ET FAIRE DE BONNES AFFAIRES

EXPO HABITAT

TOUT UN SALON

LE PLUS GRAND SALON À QUÉBEC
3 PAVILLONS À VISITER
175 EXPOSANTS
DU 19 AU 28 FEVRIER
PARC DE L'EXPOSITION

APCHA
ASSOCIATION PROVINCIALE DES CONSTRUCTEURS D'HABITATIONS DU QUÉBEC INC.

VENEZ VISITER LES PAVILLONS-JARDINS: DEUX MAISONS CONÇUES POUR LES RETRAITÉS

8 MODÈLES DE SERRES ET SOLARIUMS

20 MODÈLES DE CUISINES ET SALLES DE BAIN

CONSTRUCTION, RÉNOVATION, MEUBLES, MATÉRIEL, DÉCORATION, ETC...

VENEZ VISITER LA NOVA

MAISON ET TERRAIN À BEAUPORT) À VENDRE AU PLUS OFFRANT MISE À PRIX: 49,000 \$

La Ville de BEAUPORT

L'acheteur de cette maison pourra bénéficier d'une réduction d'intérêt de 5 000\$ sur son financement à la Fiducie du Québec.

NOVA construction

LE SOLEIL NOVATHERM

LA RÉALISATION DE LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE D'ÉCONOMIE

EN BREF...

■ **Démission à Saint-Jean-Chrysostome** Une élection partielle doit avoir lieu à Saint-Jean-Chrysostome, le 24 avril, afin de combler une vacance au conseil municipal. Mme Carole Théberge, qui était conseillère depuis 10 ans, a démissionné, de sorte que le quartier Beauséjour est sans représentant. La période de présentation des candidats a été fixée du 26 février au 1er avril.

■ **Nouvelle adresse** - La direction du CLSC Laurentien informe les citoyens de Cap-Rouge et de Saint-Augustin que ses services de santé et ses services sociaux logent désormais au 3,950, boulevard de la Chaudière, à Sainte-Foy. Dorénavant, les cliniques de vaccination et de prévention pour les enfants de 0 à 5 ans auront lieu, le premier mardi du mois, à l'édifice Delphis-Marois, 300, rue de l'Entrain, à Saint-Augustin, et le troisième mardi du mois, au 3,950, boulevard de la Chaudière, à Sainte-Foy.

Clinique d'ophtalmologie
Dr J.R. Clément m.d.
Bureau ouvert dès maintenant au:
654-1488
OUVERTURE PROCHAINE À
PLACE DE LA CITÉ
SAINTE-FOY

Admission: 4 \$
3,50\$ étudiants et âge d'or
Gratuit pour les enfants âgés de moins de douze ans accompagnés d'un adulte

Heures d'ouverture:
lundi, mardi, mercredi, les 22, 23 et 24: 18h à 22h30
jeudi et vendredi, les 25 et 26: midi à 22h30
samedi, le 27: midi à 22h30
dimanche, le 28: midi à 18h30

PRÊT, PAS PRÊT VIA VOUS MARIE!

PLUS DE 100 000 \$ EN PRIX

LE SOLEIL

AMBULANCES TANGUAY

PELEMO NISSAN

PATHONIC

REGARDEZ VIA QUÉBEC DU LUNDI AU VENDREDI À 16H00

VOGUE

LD LE PAGE JOUJNET

BOUTIQUE Kelly

lui

LES FINANCES brunet

DATE ET LIEU DE LA CÉRÉMONIE

*N.B.: Pour être éligibles, les futurs mariés doivent être inscrits par une tierce personne.

INSCRITS PAR: NOM

ADRESSE ET TÉLÉPHONE

RETOURNEZ À: PRÊT, PAS PRÊT VIA QUÉBEC VOUS MARIE!
C.P. 6666, QUÉBEC, (Québec) G1K 8X2

Rimouski et Rivière-du-Loup s'arrachent les fonctionnaires

Une affaire qui risque de diviser la région

(suite de la page B-2)

♦ Maire de Matane, M. Maurice Gauthier dit suivre toute cette affaire de très près. Considéré comme l'un des politiciens les plus actifs du Bas-Saint-Laurent, il dit encore ne pas approuver la démarche de Rivière-du-Loup.

par Jean-Didier FESSOU

Selon lui, cette affaire risque de diviser inutilement la région : « Tout le monde sait que Rivière-du-Loup n'est pas entré de gaieté de cœur dans le Bas-Saint-Laurent et je comprends ça. Mais le vrai problème, aujourd'hui, c'est : comment allons-nous répondre aux besoins de deux régions administratives avec les mêmes sommes d'argent et les mêmes fonctionnaires qu'avant ? »

C'est un peu la même chose que souligne le maire d'Amqui, le Dr Gaëtan Archambault. Cependant, il dit comprendre d'autant mieux Rivière-du-Loup qu'il exige, lui aussi, du gouvernement le déménagement à Amqui d'une trentaine de fonctionnaires d'Énergie et Ressources basés à Rimouski.

La géographie

Au-delà des questions de principe ou d'intérêt, la présence à Rimouski des bureaux gouvernementaux régionaux semble être une question de simple géographie. Rimouski, en effet, est au centre de la région administrative du Bas-Saint-Laurent.

À l'intérieur d'un rayon de 100 kilomètres autour de Rimouski, on retrouve les principales villes du territoire : Matane, Amqui, Cabano et Rivière-du-Loup.

Alors, autant à Matane qu'à Amqui, par exemple, on craint d'avoir à parcourir 80 ou 100 kilomètres supplémentaires pour aller rencontrer des fonctionnaires à Rivière-du-Loup.

Guerre des chiffres

Au fait, combien y a-t-il de fonctionnaires à Rimouski et à Rivière-du-Loup? Deux réponses à cette question :

- Selon la chambre de commerce de Rivière-du-Loup, qui dit tenir ces chiffres de la Commission de la fonction publique, il y aurait 717 permanents et 305 occasionnels à Rimouski, à qui l'État verserait \$28 millions en salaires. Et ce, comparativement à 275 employés pour \$7.7 millions en salaires, à Rivière-du-Loup.

- À Rimouski, le président de la chambre de commerce locale, M. Pierre Rioux, rétorque que ces chiffres sont faux. Se fondant sur une étude réalisée par l'Office de planification et de développement du Québec, il soutient qu'il y aurait « sensi-

blement » le même nombre d'employés de l'État par habitant dans les deux villes : 3,133 publics et péri-publics à Rivière-du-Loup (soit un fonctionnaire pour 11 habitants) comparativement à 5,058 à Rimouski (soit un fonctionnaire pour 10 habitants).

Mauvaises relations

Le débat entourant la présence des fonctionnaires à Rimouski et à Rivière-du-Loup en cache un autre, qui pourrait peut-être y puiser ses racines : les « mauvaises » relations qui existent entre le maire de Rimouski, M. Philippe Michaud, et le ministre responsable des régions, M. Marc-Yvan Côté.

À plusieurs reprises, sur la place publique, le ministre Côté s'est lancé dans des « vigoureuses » attaques contre le maire Michaud. Et celui-ci a répliqué sur le même ton.

Cette « mésentente » entre les deux hommes politiques a trouvé un nouveau terrain, celui du sommet socio-économique régional. Le maire de Rimouski est le seul maire des villes importantes du Bas-Saint-Laurent à ne pas siéger sur le comité organisateur, ou 14 places ont pourtant été réservées aux municipalités.

Une affaire organisée

D'une manière assez cinglante, le maire Michaud soutient que le sommet économique est une « vaste opération de relations publiques du gouvernement à l'endroit des corps constitués régionaux ». Il prétend aussi n'avoir jamais été approché par le comité organisateur et que « toute cette affaire est organisée et manipulée en hauts lieux ».

Ajoutant qu'il n'avait à se préoccuper « d'aucun souci de rentabilité électorale », M. Michaud note : « Tout ce que je sais du sommet, c'est par les médias que je l'ai appris. Il semble que les organisateurs veuillent éviter que Rimouski prenne une trop large place là-dedans. »

De manière informelle

Curé de Sainte-Blandine, président du Conseil régional de développement et président du sommet socio-économique du Bas-Saint-Laurent, l'abbé Pascal Parent rejette les accusations du maire Philippe Michaud.

Disant s'étonner qu'un journaliste veuille « remuer » toute cette affaire et assurant qu'il n'avait aucun commentaire à faire, M. Parent finit par lâcher : « Le maire de Rimouski a été approché informellement au niveau de la MRC. À la MRC, ils ont choisi de déléguer le préfet, M. Gilbert Saint-Laurent, et



Philippe Michaud : « Je n'ai pas d'objection à ce que Rivière-du-Loup veuille obtenir des services. Mais pas au détriment de Rimouski. »



Le maire de Matane, Maurice Gauthier, n'approuve pas la démarche de Rivière-du-Loup.

le maire de Mont-Label, M. Michel Gagné ».

De plus, M. Parent précise avoir rencontré « personnellement » le maire Michaud en avril ou en mai 1987. Ce que dément ce dernier. ♦

L'ACTUALITÉ LOCALE

L'incendie de La Bastogne: audiences, en mars, de la Cour suprême

♦ Au cours du mois de mars, la Cour suprême du Canada devrait tenir les audiences relativement à une réclamation de \$2.5 millions intentée par M. Thomas-R. Lévesque, contre la municipalité de Beauport, à la suite de l'incendie du complexe hôtelier La Bastogne, survenu il y a 16 ans, soit le 25 février 1972.

par Gerald OUELLET

À la suite de l'incendie, le propriétaire de l'établissement avait poursuivi la ville, reprochant au service de protection contre les incendies d'avoir manqué d'efficacité lors du sinistre. De plus, il faisait mention de l'incompétence et de l'inexpérience du personnel rattaché à ce service municipal.

Rappelons que le 9 janvier 1980, un jugement de la cour supérieure du Québec condamnait la ville de Beauport à payer une somme de \$2,542,733 au propriétaire. Cependant, le 31 janvier 1986, la cour d'appel du Québec renversait la décision. Les juges allaient que la ville n'était pas tenue, en vertu de la Loi des cités et villes, de maintenir un service d'incendie et qu'elle n'avait pas juridiquement le devoir d'entretenir ses bouches d'incendie.

Par la suite, sur la recommandation de son conseiller juridique, Me Gratien Boily, M. Thomas-R. Lévesque inscrivait son appel en Cour suprême du Canada.

Pour les contribuables du vieux Beauport, le jugement revêt beaucoup d'importance. Ils sauront s'ils devront payer ou pas la poursuite intentée contre la ville.

Il est important de rappeler que l'article 25 de la loi ayant créé le grand Beauport, en 1976, toujours en vigueur en 1988, stipule que « toute dette qui pourrait survenir à la suite d'une poursuite ou d'une transaction est à la charge de l'ensemble des biens-fonds imposables de cette ancienne municipalité », c'est-à-dire le vieux Beauport dans la présente cause.

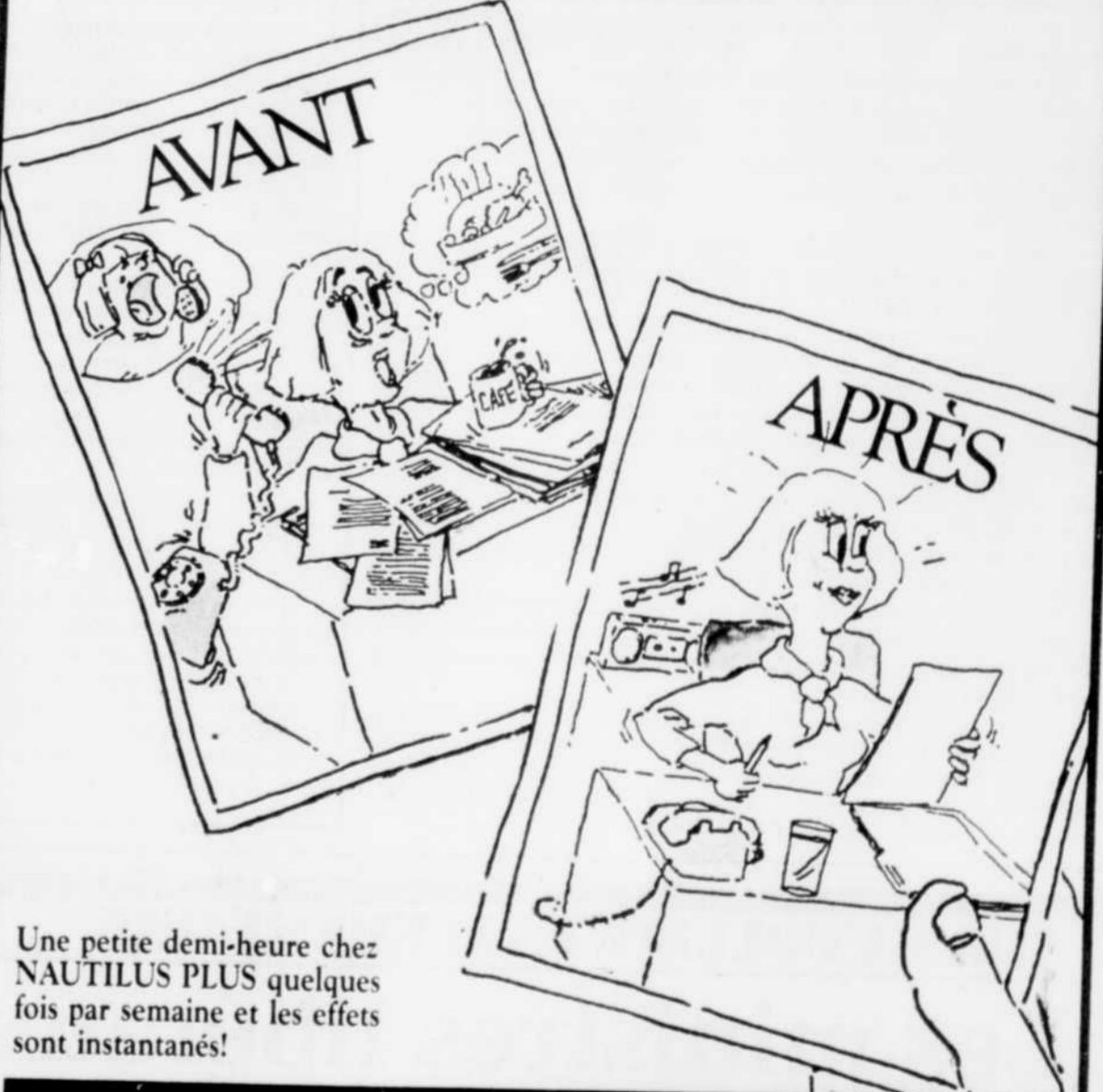
Selon les chiffres de 1983, le paiement de \$2.5 millions aurait été réparti d'après l'évaluation des contribuables du secteur, ce qui aurait constitué un débourse supplémentaire de \$0.08 des \$100 d'évaluation per capita et 50 pour 100 de moins en 1988, compte tenu de l'augmentation du rôle d'évaluation.

Aujourd'hui, on peut avancer que la somme d'argent pourrait atteindre quelque \$5 millions, intérêts inclus. Pour ce qui est de la ville de Beauport, aucun fonds de réserve n'a été prévu si jamais elle était condamnée en Cour suprême. Par contre, la ville a dû verser, à ce jour, plus de \$153,000 en frais juridiques dans cette cause.

La ville de Beauport est défendue par Me Raynald Belanger et par le directeur du contentieux de la municipalité, Me Jean-Charles Lord. ♦

NOUS TRAITONS LE T.I.P.H.U.S.*

* Temps Introuvable Pour Humain Ultra Stressé.



Une petite demi-heure chez NAUTILUS PLUS quelques fois par semaine et les effets sont instantanés!

2 OFFRE POUR 1

SUR L'INVESTISSEMENT INITIAL
 Trouvez une victime du T.I.P.H.U.S. et emmenez-la dès aujourd'hui chez NAUTILUS PLUS. Vous ne paierez ainsi qu'un seul investissement initial pour deux personnes.
 Hâtez-vous! Cette offre est d'une durée limitée!

Nautilus

La forme au maximum

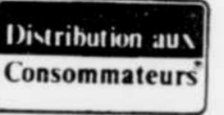
Club Avantage
 1080, Bouvier, Charlesbourg
 622-5005
 Multi-club
 4500 boul. des Gradins
 Lebourgneuf
 Charlesbourg
 627-3441
 Parc Samuel Holland
 3, parc Samuel Holland, Ste-Foy
 527-2577



AVIS DE CORRECTION

En raison d'un approvisionnement limité, nous regrettons de ne pouvoir offrir les soldes "achète-tôt" suivants dans tous les magasins pour la durée de cette promotion.

no de cat. Article
 359-711 Album-photo
 803-452 Vidéocassette
 Tag Team
 Wrestling



LE GROUPE DESJARDINS ASSURANCES GÉNÉRALES

AVIS D'ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

AVIS est, par les présentes, donné que LE GROUPE DESJARDINS, ASSURANCES GÉNÉRALES tiendra son assemblée générale annuelle et une assemblée générale spéciale des actionnaires, le mardi 22 mars 1988 à 9h00, au Palais des Congrès (Salle 407B), 201, avenue Viger ouest, Montréal, aux fins de:

1. Recevoir et approuver le rapport des administrateurs, les états financiers, ainsi que le rapport des vérificateurs pour l'exercice écoulé.
2. Ratifier les actes des administrateurs et dirigeants pour l'exercice écoulé.
3. Ratifier les règlements numéros 1C et 1D modifiant le règlement numéro 1; les modifications principales touchent la réduction du nombre d'administrateurs et les avis d'assemblées aux actionnaires.
4. Élire les administrateurs.
5. Nommer les vérificateurs.
6. Discuter de toute question additionnelle pouvant légalement être soumise à l'assemblée.

Par ordre du conseil d'administration

Pierre Bornais, c.r.
 Adjoint au président et secrétaire
 Lévis, le 22 février 1988

Assurances Générales des Caisse Desjardins s.c.

AVIS D'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

AVIS est, par les présentes, donné que ASSURANCES GÉNÉRALES DES CAISSES DESJARDINS INC. tiendra son assemblée générale annuelle des actionnaires, le mardi 22 mars 1988 à 11h00, au Palais des Congrès (Salle 401A), 201, avenue Viger ouest, Montréal, aux fins de:

1. Recevoir et approuver le rapport des administrateurs, les états financiers, ainsi que le rapport des vérificateurs pour l'exercice écoulé.
2. Ratifier les actes des administrateurs et dirigeants pour l'exercice écoulé
3. Élire les administrateurs.
4. Nommer les vérificateurs.
5. Discuter de toute question additionnelle pouvant légalement être soumise à l'assemblée.

Par ordre du Conseil

Pierre Bornais, c.r.
 Adjoint au président et secrétaire
 Lévis, le 22 février 1988

BCE
 Avis de date d'inscription

L'assemblée annuelle des actionnaires de BCE Inc. se tiendra le mardi, 3 mai 1988, à 10 heures, au Palais des Congrès de Montréal, 201, avenue Viger ouest, Montréal, Québec.

Les actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux le 15 mars 1988 seront en droit de recevoir l'avis d'assemblée.

L'AVIS D'ASSEMBLÉE ET LA CIRCULAIRE D'INFORMATION SERONT ENVOYÉS AUX ACTIONNAIRES À COMPTER DU 16 MARS 1988 OU VERS CETTE DATE.

Par ordre du conseil d'administration, le vice-président et secrétaire de la société,

Guy Houle
 Montréal, le 27 janvier 1988

BCE Inc.

Les 3 jours de L'HIPPOSSIBLE ASSIETTE
 Les lundis - mardis - mercredis
 22-23-24 février
 de 17h00 à 22h00

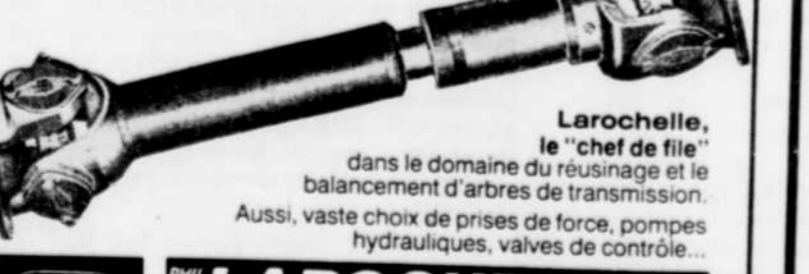
10 CUISSES de GRENOUILLES SUR LIT DE RIZ 7.95\$

8 LANGOUSTINES (Scampi) SUR LIT DE RIZ 8.95\$

Menu du jour tous les jours 3.25\$ de 11h à 14h

PLACE BOURG-ROYAL 1010, 80e Rue est Charlesbourg 628-4472

POUR TOUS VOS PROBLÈMES D'ARBRE DE TRANSMISSION, VOYEZ DES PROFESSIONNELS



Larochelle, le "chef de file" dans le domaine du réusinage et le balancement d'arbres de transmission. Aussi, vaste choix de prises de force, pompes hydrauliques, valves de contrôle...
LAROCHELLE EQUIPEMENT INC.
 250, 2e AV., LIMOILOU, QUÉBEC TÉL.: (418) 522-8222

LA PAGE ÉDITORIALE LE SOLEIL

Président du conseil d'administration:
PIERRE DES MARAIS II
Président et Éditeur:
ROBERT NORMAND

Éditeur adjoint et rédacteur en chef par intérim:
GILBERT ATHOT
Directeur de l'information:
GILBERT ATHOT

Vice-président et trésorier:
CHARLES-A. POULIN
Directeur de l'editorial:
JACQUES DUMAIS

Réforme sociale à peaufiner

◆ Députés et groupes d'intérêts passent au crible en commission parlementaire, à partir d'aujourd'hui, les orientations nouvelles parfois souhaitables, parfois injustes, et souvent utopiques qu'entend donner le ministre Pierre Paradis aux programmes de sécurité du revenu.



par Raymond GIROUX

Souhaitables, parce que toute politique d'aide sociale doit viser d'abord et avant tout la réinsertion de la clientèle dans le monde du travail. Le projet gouvernemental répond à ce critère.

Injustes, parce que se retrouvent en tête d'affiche comme toujours, les jeunes assistés sociaux, partiellement floués par les promesses électorales libérales.

Loin d'obtenir la parité de l'aide sociale avec les plus de 30 ans, plus de 17.000 d'entre eux perdront tout, reconnaissent les conseillers du ministre dès le lancement du document d'orientation gouvernemental, le 10 décembre dernier. L'Etat les retourne au statut légal de mineurs, accrochés aux jupes maternelles ou aux bretelles paternelles.

Utopiques, parce que les 300.000 emplois nécessaires pour permettre à tous ces Québécois de vivre honorablement n'existent tout simplement pas. L'économie ne créera pas d'elle-même des fausses « jobs » uniquement pour faire plaisir à un ministre prêt à distribuer quelques sous à gauche et à droite.

Responsable d'un secteur dit « social » alors que lui-même loge à la droite du sceptre idéologique, plus porté à vanter la réussite individuelle qu'à soutenir les démunis, Pierre Paradis a plus d'une fois dû remettre sa réforme sur le métier.

Il n'y a rien là qui puisse surprendre. L'administration précédente, auto-décrite comme social-démocrate, n'a jamais voulu éliminer la discrimination évidente contre les jeunes assistés sociaux.

Le Livre blanc sur la fiscalité des particuliers, conçu sous le règne de Jacques Parizeau, et source idéologique majeure de la réforme à l'étude présentement, acceptait cette distinction.

Pour les plus âgés en état de travailler, le projet concocté par les péquistes proposait, dans certains cas, une réduction des prestations pour les encourager à intégrer le marché du travail. Ce régime de la carotte et du bâton se retrouve toujours dans la réforme proposée par le gouvernement présent.

◆◆◆

La complexité du nouveau système de distribution de l'aide a frappé les observateurs dès la première lecture du document de décembre. La multiplication des catégories n'aide personne à comprendre ses objectifs majeurs. Il faut pourtant admettre que les grandes mesures universelles présumées miraculeuses ne fonctionnent jamais.

Le marché du travail et de la main-d'oeuvre vit sur une petite échelle. La très grande majorité des nouveaux emplois naissent dans des petites entreprises, et commandent des salaires peu élevés au départ. Disparités démographiques et économiques rendent tout programme national inapplicable, voire néfaste, à l'échelle de certaines régions.

Il faut admettre, dans ce contexte, que des séries de mesures quasi ponctuelles et de programmes limités dans le temps répondent à la réalité quotidienne.

Les grandes entreprises, par exemple, se révèlent imperméables aux programmes de réinsertion des assistés sociaux. Contraintes administratives, structures salariales, politiques d'embauches, se conjuguent souvent et neutralisent toute volonté étatique de reclasser des jeunes sous-instruits et sans expérience.

Une jeune PME, par contre, peut fort bien utiliser des bons d'emplois ou des subventions salariales comme le suggère le ministre. Mais sur ce point précis comme sur beaucoup d'autres, M. Paradis oublie de donner un chiffre précis. Combien de bons d'emplois? De quelle valeur? Rien.

On attend de cette commission parlementaire qu'elle obtienne plus que des belles intentions sur le volet « employabilité » du projet ministériel. Et aussi, une assurance que cette réforme ne vise pas qu'à sauver de l'argent.

Toute compression du côté des prestations doit se retrouver dans les efforts de réinsertion au travail, comme le reconnaît l'OCDE. Certains éléments du gouvernement libéral, peu portés à la social-démocratie et rassurés par la présence d'un futur chef de l'Opposition à leur image, l'oublient trop vite.



VOTRE OPINION

Le jeu de la route

◆ Nous vivons dans un monde pressé et, surtout, stressé. J'aimerais que l'on m'explique les avantages que l'on a à couper le chemin à un piéton lorsqu'on est en automobile alors qu'on est certain d'être plus rapide que lui?

Mil neuf cent quatre-vingt-huit, année de la « sécurité routière » au Québec. Il est difficile de croire qu'en 1988 il existe encore une sécurité sur les routes du Québec; je voudrais les noms des personnes qui ont déjà conduit un véhicule sur la route sans jamais s'être fait couper le chemin par un autre « plus fin que lui ».

Personnellement, je crois que la société se fout des règles qui existent sur la route et que l'on devrait penser à réviser la matière enseignée dans certaines écoles de conduite qui sont sur le marché, non pas pour faire de leurs clients de bons conducteurs, mais plutôt pour faire de l'argent avec eux.

Ce que je déplore le plus, c'est de voir des policiers, qui supposément devraient donner l'exemple, et qui tournent dans une rue, sans utiliser les clignotants de leur automobile, et qui, en plus, vous coupent le chemin pour effectuer cette manœuvre. (...)

Quant les gens seront-ils assez civilisés pour se rendre compte qu'il n'y a pas seulement de la place pour eux sur la route?

Il est de mon devoir de signaler aux autorités routières « compétentes » (s'il y en a), que la plupart des chauffards sont: les chauffeurs de taxi, les camionneurs, les conducteurs de véhicule d'entreprises gouvernementales, les policiers... etc. Je ne

pointe personne en particulier, mais si le chapeau vous fait, mettez-le donc...

Nous avons tous à nous améliorer si l'on veut vraiment parler d'une année de la sécurité routière au Québec. Si vous êtes de ceux qui disent n'avoir rien à se reprocher sur leur manière de conduire, vérifiez si c'est la réalité ou si c'est l'orgueil qui vous fait dire cela... ◆

Gilbert Montminy Ste-Foy

La prostituée donne plus...

◆ Pavane pour une reine défunte...

Tel aurait pu être le titre à donner au traditionnel bal de la reine du Carnaval de Québec. Notre majesté aurait quitté en pleurant, selon le témoignage de certains invités. On peut pleurer de joie; mais on peut aussi pleurer, mordu par une grande déception ou par dépit.

Quant à moi, je viens exprimer ma déception la plus amère devant tant d'inepties et tant de démissions, face à la culture américaine. Nous avons la fascination du colonisé qui regarde parader l'Envahisseur.

S'agit-il de signes avant-cou-

I.N.D.L.R.
Adressez vos lettres à la Tribune des lecteurs et lectrices du SOLEIL, 390, Saint-Valler est, G1K 7J6 (647-3368). Ces missives doivent être courtes et accompagnées du nom, de l'adresse et du numéro de téléphone de leur signataire. Nous nous réservons le droit d'éditer et d'abréger ces lettres au besoin. ◆

reurs de l'implantation chez-nous d'un régime de libre-échange?

Il semble que le tout demeure à sens unique. La prostituée donne toujours plus qu'elle ne reçoit. Québec serait-elle devenue un immense bordel américain!

Pourquoi ne pas démystifier la notion de retombées économiques? Demandons aux économistes et aux sociologues pourquoi il est nécessaire de se prostituer pour attirer les touristes américains. Ces gens sont-ils descendus si bas qu'ils ne peuvent plus souscrire aux valeurs et aux différences des autres? Je pense qu'il faut essayer de rester soi-même comme peuple et ne pas brader nos institutions, notre folklore au sens noble, contre de la monnaie de singe, « THE AMERICAN DOLLAR »!

Félix doit rire ou pleurer dans sa barbe. Bozo survivra à tous ces propos méprisants et séducteurs. Le Carnaval de Québec, avec ses instincts suicidaires, aura disparu depuis longtemps, qu'on chantera encore les ballades à Félix... ◆

Guy Désilets, poète Saint-Romuald

De la soupe pour tous...!

◆ Lors de ma visite au Carnaval de Québec, j'ai été agréablement surpris de l'initiative de la compagnie Campbell d'offrir gratuitement de la bonne soupe chaude aux carnavaliers à Place du Palais. C'était une façon fort sympathique de réchauffer grands et petits. Félicitations à tous ceux qui ont rendu la chose possible. ◆

Louise Samson Beauport

Les hommes et la famille

◆ Dans l'édition du 8 février dernier, sous la rubrique « Votre opinion », M. Jocelyn Boily soutenait que les politiques de priorité d'embauche aux femmes contribuaient à la dénatalité.

Cette affirmation « sous-tend » que pour régler le problème démographique du Québec, il faut que les femmes retournent dans leur maison pour assumer seules les responsabilités inhérentes à la survie de notre société. De tels propos consistent donc à nier la nécessaire égalité entre les hommes et les femmes.

De plus, cela engendre de la confusion dans le débat sur la question de la dénatalité tout en apportant de l'eau au moulin des détracteurs d'une politique familiale comportant, entre autres, des mesures visant à encourager les couples à procréer davantage.

La solution au problème de la dénatalité ne passe pas par un retour en arrière pour les femmes. Il faut poursuivre et accentuer le mouvement vers une plus grande égalité entre les hommes et les femmes afin que ces dernières puissent participer pleinement aux affaires de la société.

Il faut également que les hommes définissent leur rapport avec les femmes ainsi que leur rôle vis-à-vis de la famille et des enfants — votre réflexion devrait s'engager dans cette voie, M. Boily — afin que les hommes participent pleinement aux affaires familiales et surtout à l'éducation et aux soins à donner aux enfants. ◆

Marc Tremblay Sainte-Foy

SUR LA COLLINE PARLEMENTAIRE

Les ministres libéraux grillés par les députés



par J-Jacques SAMSON

◆ En 1975-76, le premier ministre Robert Bourassa avait vu un grand nombre de ses simples députés se retourner contre lui. Ils reprochaient au premier ministre d'être coupé d'eux, de gouverner en vase clos avec son équipe de conseillers et de faire la sourde oreille aux messages que les députés véhiculaient, en provenance de la population.

Depuis son retour au pouvoir, en décembre 1985, Robert Bourassa est préoccupé de demeurer près de ses « backbenchers », facile d'accès pour ceux-ci et attentif à leurs représentations, même si elles portent souvent sur des questions de bouts de trottoirs, par rapport aux « mégaproblèmes », plus passionnants à traiter.

Il a en somme compris qu'il est premier ministre parce qu'un plus grand nombre de ses candidats dans les comtes ont été élus que ceux de l'adversaire et qu'il ne sera plus premier ministre le jour où l'inverse se produira. C'est élémentaire mais il est de ces choses élémentaires que tous les premiers ministres ont vite tendance à oublier une fois rendus au bunker.

Les simples députés deviennent alors des machines à voter à l'Assemblée nationale, que le premier ministre — et un grand nombre de ministres — ne veulent pas entendre discuter une de leurs décisions et encore moins tenir le même discours que l'opposition.

Robert Bourassa a pris certains moyens pour demeurer près de son caucus: un adjoint est affecté aux relations avec les députés; le premier ministre mange occasionnellement avec les porte-parole régionaux; il reçoit les âmes en peine, etc.

La semaine dernière, à Laval, les députés ont expérimenté une nouvelle formule de réunion de travail, leur per-

mettant de discuter en groupes restreints des politiques gouvernementales avec les ministres concernés.

La formule est exigeante dans le sens suivant: si les députés ont plus de latitude pour débattre d'une question, le premier ministre et ses ministres devront tenir compte proportionnellement des positions qu'ils expriment, sinon le mécontentement des députés sera plus grand que si on ne leur avait pas donné la parole.

Jeudi et vendredi derniers, les députés ont adressé des messages très clairs à certains ministres, ont indiqué des sources.

D'abord, à Mme Thérèse Lavoie-Roux. Le problème des salles d'urgence engorgées n'est toujours pas solutionné et ce n'est pas le rapport Rochon qui le réglera. Il faut que le gouvernement prenne des décisions.

Le ministre Pierre Paradis qui entreprend aujourd'hui la plus importante commission parlementaire tenue par ce gouvernement, pour donner suite à son projet de réforme de l'aide sociale, de-

vra en revoir certains éléments pour corriger les inéquités qu'il contient...

Le ministre Robert Dutil, pour sa part, devra livrer la marchandise de la politique familiale dans les six prochains mois. Il bénéficie d'un sursis mais l'impatience gagne des députés.

Le ministre de l'Éducation, M. Claude Ryan, se lance dans un autre débat sur le dégel des frais de scolarité, à la veille du congrès plénier de PLQ, en fin de semaine prochaine, confiait un député du sud-ouest de Montréal.

Dans le secteur économique, des députés ont indiqué au ministre John Ciaccia qu'ils trouvaient trop élevée la proposition d'Hydro-Québec de hausser ses tarifs de 4,8 pour 100. Déjà, M. Bourassa a rappelé jeudi qu'il avait corrigé à la baisse la demande d'Hydro en 1987.

Le ministre Pierre Fortier fait la sourde oreille depuis des mois aux représentations des députés qui lui reprochent d'avoir faussé les règles de la concurrence en faveur du Mouvement Desjardins dans le décloussement

des institutions financières. Les banques doivent encore attendre une décision d'Ottawa pour diversifier leurs services et le monde des assurances, un lobby pressant, est en ébullition.

Le ministre Gilles Rocheleau est invité à revoir les modalités d'indemnisation des victimes d'inondations.

Le ministre Yvon Picotte était pris à partie pour son projet de « privatiser » une partie du patrimoine faunique. Mais devant l'ampleur des dénonciations, il confiait vendredi qu'il est disposé à laisser tout tomber: il n'ouvrira pas de nouveaux territoires aux chasseurs et pêcheurs même s'il demeure convaincu du bien-fondé de son projet, simplement mal compris par les protestataires, estime-t-il.

Ce sont là, en somme, les principales priorités dégagées par les simples députés, à laquelle liste on doit ajouter les questions complexes de l'environnement et l'immigration. Il faudra voir dans les prochaines semaines comment le gouvernement y répondra ou si les députés ont prêché à des sourds. ◆

LE MONDE



Le secrétaire d'Etat américain George Shultz, à gauche, et le ministre soviétique des Affaires étrangères Edouard Chevardnadze échangent leurs exemplaires d'un traité sur les pêcheries signé hier à Moscou.

Shultz et Chevardnadze font de « bons progrès »

♦ MOSCOU (AFP, Reuter) - Les chefs de la diplomatie américaine et soviétique, MM. George Shultz et Edouard Chevardnadze, se sont félicités de « l'excellente atmosphère de travail » qui a présidé à leurs entretiens d'hier à Moscou et assuré avoir accompli « de bons progrès ».

Au cours d'une conférence de presse donnée conjointement avec son collègue soviétique, M. Guennadi Guerassimov, le porte-parole du département d'Etat, M. Charles Redman, a précisé que les deux ministres avaient eu plus de trois heures d'entretiens avant d'entamer dans la soirée une troisième séance de discussions.

M. Shultz était arrivé dans la matinée à Moscou pour une visite de 48 heures, première d'une série de contacts ministériels destinés à préparer un sommet entre le président Ronald Reagan et le numéro un soviétique Mikhaïl Gorbatchev, prévu dans la capitale soviétique « entre la mi-mai et début juin », selon M. Redman. Il devait s'entretenir avec M. Gorbatchev aujourd'hui.

M. Guerassimov a pour sa part relevé que les échanges de vues sur la question des droits de la personne avaient eux aussi été empreints d'un « esprit constructif ».

Il a par ailleurs souligné la nécessité de respecter le traité ABM limitant les systèmes anti-missiles, « tel qu'il a été signé en 1972 », allusion aux divergences sur le programme américain de défense spatiale (Initiative de défense stratégique, ou « guerre des étoiles »), principale pomme de discorde entre Moscou et Washington.

Avant de poursuivre ses entretiens dans la soirée avec M. Chevardnadze, le secrétaire d'Etat s'était entretenu, pendant près d'une heure et pour la première fois, avec l'académicien Andreï Sakharov, à

qui il avait rendu visite à son domicile.

M. Sakharov a indiqué à la presse avoir salué le traité sur l'élimination des missiles nucléaires signé en décembre à Washington et souhaité une entente cette année sur les missiles stratégiques. Il a dit cependant qu'il avait rappelé son opposition au programme d'Initiative de défense stratégique. Selon une source autorisée américaine, il a exprimé l'espoir que Washington ferait preuve à cet égard d'un « maximum de retenue ».

L'académicien a également affirmé qu'il ne pensait pas que l'Occident devrait exiger un certain nombre de changements dans la législation soviétique comme condi-

tion à la tenue d'une conférence sur les droits humains cette année à Moscou.

Sakharov avait été exilé à Gorki en 1980 pour ses activités au sein du mouvement de dissidence soviétique, mais avait été autorisé à rentrer à Moscou en décembre 1986 à la suite d'une intervention personnelle de M. Gorbatchev.

Il a depuis repris une partie de ses travaux scientifiques et s'était vu autoriser le mois dernier à participer à un forum international organisé par l'industriel américain Armand Hammer dans le but de promouvoir la compréhension entre l'Est et l'Ouest. Il avait même été reçu à cette occasion au Kremlin par le numéro un soviétique. ●

George Vassiliou élu président de Chypre

♦ NICOSIE (AFP, AP) - M. George Vassiliou, candidat indépendant soutenu par le Parti communiste, a été élu hier président de la République de Chypre avec 51,63 pour 100 des voix, indiquent les résultats du ministère de l'Intérieur.

Le candidat conservateur aux élections présidentielles chypriotes, M. Glafcos Clerides, du Parti du rassemblement démocratique (DISY), a reconnu, dans une déclaration radiodiffusée, que son adversaire George Vassiliou avait remporté les élections et lui a adressé ses félicitations.

M. Vassiliou, 57 ans, a remporté le deuxième tour des élections présidentielles. Il entrera en fonction dimanche prochain.

« J'affirme avoir gagné. M. Clerides l'a concédé et m'a félicité », a déclaré M. Vassiliou. Pour moi, il s'agit d'une victoire pour Chypre. Il n'y a ni vainqueur ni vaincu. Nous devons tous travailler ensemble pour le bien de Chypre ».

Plus de 90 pour 100 des 363,000 électeurs inscrits s'étaient rendus aux urnes hier pour choisir entre les deux hommes, aucun d'eux n'ayant pu obtenir la majorité simple lors du premier tour de dimanche dernier. ●

Encore deux morts dans les territoires occupés

♦ JÉRUSALEM (AFP, AP) - La Cisjordanie et Gaza occupées ont été à nouveau le théâtre hier d'incidents sanglants qui ont fait deux morts et 17 blessés au moins, alors que le secrétaire d'Etat George Shultz est attendu cette semaine au Moyen-Orient, dans le cadre d'une initiative américaine de paix pour la région.

Des responsables palestiniens ont appelé les gens à manifester à l'occasion de cette visite de M. Shultz cette semaine.

En Cisjordanie, deux jeunes Palestiniens, Kamal Farès (24 ans) et Ramez Abou Hanara, ont été tués dans l'après-midi par les tirs de soldats israéliens, le premier à Deir Ammar, au nord de Ramallah, et le second à Naplouse, a annoncé le

bureau de presse palestinien Palestine Press Service (PPS).

Les deux victimes portent à 61, selon le décompte palestinien, le nombre des morts de la répression israélienne depuis le 8 décembre. Elles ont été tuées lorsque des soldats ont tiré en direction de manifestants palestiniens qui, répondant visiblement à un appel à « l'intensification de la lutte contre l'occupation » lancé par l'OLP à l'occasion de la visite de M. Shultz, incendiaient des pneus et attaquaient à coups de pierres des soldats israéliens.

L'armée israélienne a par ailleurs investi hier matin trois villages de la région de Bethléem et procédé à de nombreuses arrestations. Il s'agit des villages de Zaatar, Fridis et Taamri.

Visite de M. Shultz

Pour parer à toute éventualité lors de la visite en Israël de M. Shultz, quelque 3.000 policiers, soit un cinquième des effectifs totaux de la police, épaulés par d'importants effectifs militaires, ont été déployés à Jérusalem, a-t-on indiqué de sources policières israéliennes.

Selon des sources diplomatiques, Jérusalem servira de base au secrétaire d'Etat pour une série de navettes qu'il doit entreprendre cette semaine entre les capitales arabes. « La mission de M. Shultz rappelle celle menée par M. Henry Kissinger, ancien secrétaire d'Etat américain, qui a abouti aux accords de Camp David en 1978 », précise-t-on de mêmes sources.

Du côté israélien, les deux principaux partenaires du gouvernement d'union nationale, le Likoud (droite) et le Parti travailliste, n'ont pas réussi pour leur part à adopter une position unifiée avant la mission de M. Shultz.

Les divergences au sein de la coalition seront abordées mercredi lors d'une réunion du cabinet restreint (10 ministres), mais les positions semblent difficilement conciliables: le chef de la diplomatie israélienne Shimon Peres se prononce « pour un compromis territorial (avec la Jordanie) qui sauverait Israël », position que rejette le Likoud, hostile à toute concession territoriale, pour éviter une surenchère de l'extrême droite qui a actuellement le vent en poupe dans les sondages, à huit mois des élections générales.

Plainte portée

Par ailleurs, huit Palestiniens ont porté plainte, hier, contre des policiers israéliens qu'ils accusent de les avoir sévèrement battus et d'avoir provoqué d'importants dégâts « sans raison » dans l'appartement qu'ils occupent à Tel-Aviv, a indiqué la radio israélienne.

Selon ces huit employés dans un restaurant de Tel-Aviv, six policiers en uniforme ont fait irruption vendredi dans leur appartement.

« Immédiatement, ils ont commencé à nous battre sans nous dire quoi que ce soit et à casser le mobilier. Cela a duré deux heures », a raconté l'un d'eux, Rafik Abou Jabber, originaire du village cisjordanien de Jenine.

Un porte-parole de la police israélienne a annoncé qu'une enquête avait été ouverte sur cette affaire qui sera « traitée avec le plus grand sérieux ». ●

Étrangers enlevés en Éthiopie

♦ BRUXELLES (AFP, PC) - Six médecins ou infirmiers belges, néerlandais et irlandais appartenant à des organisations humanitaires opérant en Éthiopie ont été enlevés jeudi soir dans la province du Tigré, vraisemblablement par le Front populaire de libération du Tigré (FPLT), apprenait-on hier auprès de la section belge de Médecins sans frontières (MSF).

Les victimes de cet enlèvement, dont les circonstances ne sont pas encore connues, travaillaient toutes à Igada Hamous, à 200 km au sud d'Asmara sur la route de Mekele, une zone agitée par de violents combats la semaine dernière entre le FPLT et les forces gouvernementales.

Ces personnes auraient pu être enlevées pour soigner les rebelles blessés au cours de violents combats récents dans le nord du pays, ont estimé les autorités du pays.

Il s'agit de deux médecins belges, Germaine Hanquet, 26 ans et Michel Moreau, 28 ans, d'un infirmier néerlandais, Roland Raaijmakers, tous trois travaillant pour MSF, de deux religieuses irlandaises d'une mission catholique, Soeurs Bernadette et Jacintha, et d'un médecin irlandais de l'organisation Concern, Anne Brodenck.

Le FPLT a déjà, à plusieurs reprises, enlevé des étrangers, qui tous ont réapparu sans dommage au Soudan, après quelques semaines. ●



Une nouvelle argenterie avivera l'éclat de votre argenterie. Profitez de notre offre pour une période limitée.

ARGENTURE

25% DE RABAIS

Du 22 février au 5 mars

inclusivement

Uniquement à Place Sainte-Foy 653-4035

Uniquement chez BIRKS

SONDAGE GALLUP

Les Canadiens croient moins à la paix au M.-O.

♦ Les troubles qui ont lieu actuellement à Gaza et en Cisjordanie entre les Israéliens et les Palestiniens semblent avoir contribué à diminuer la sympathie des Canadiens à l'égard de la cause israélienne.

Présentement, le taux des répondants sympathiques à cette cause est de 12 pour 100 alors qu'il était de 17 pour 100 en 1982 et de 23 pour 100 en 1978. Par contre, le taux des répondants sympathiques aux Palestiniens est demeuré presque inchangé depuis cinq ans alors qu'il était de 13 pour 100 comparativement à 14 pour 100 présentement. Il y a dix ans, 7 pour 100 disaient être sympathiques à la cause palestinienne.

Le récent conflit entre Israéliens et Palestiniens semble avoir diminué la confiance des Canadiens en une paix durable au Moyen-Orient. Actuellement, 27 pour 100 des Canadiens croient encore en la possibilité d'une telle paix. Ce taux de confiance était de 33 pour 100 en 1973 et de 31 pour 100 en 1982.

La question était la suivante: «Croyez-vous qu'une paix durable entre les Israéliens et les Palestiniens est encore possible?»

	Aujourd'hui	1982	1978	1973
Possible	27%	31%	42%	33%
Impossible	56	49	34	42
Ne savent pas	17	21	23	25

L'autre question était comme suit: «Éprouvez-vous plus de sympathie envers les Palestiniens ou les Israéliens?»

	Aujourd'hui	1982	1978	1973
Palestiniens	14%	13%	7%	5%
Israéliens	12	17	23	22
Ni l'un ni l'autre	64	70	70	73
Les deux	10	—	—	—

Les résultats du sondage proviennent d'entrevues à domicile effectuées entre le 3 et le 6 février auprès de 1,028 électeurs canadiens. Cet échantillonnage est précis à quatre pour 100 près, 19 fois sur 20. ●

Des affrontements entre le Hezbollah et Amal à propos du Marine kidnappé

♦ BEYROUTH (AP, AFP) - Des extrémistes du mouvement Hezbollah qu'appuie l'Iran se sont affrontés hier à des milices chiites Amal qui recherchaient un Marine américain enlevé et ont accordé leur appui aux ravisseurs.

Un dirigeant du Hezbollah a déclaré croire que le lieutenant-colonel William Richard Higgins a été transporté hors du Liban-Sud.

On croit que le Hezbollah est une organisation parapluie pour des groupes pro-iraniens qui enlèvent des otages étrangers au Liban.

Des miliciens du Hezbollah ont ouvert le feu à la mitraille contre une patrouille d'Amal près d'un village dans le secteur occidental de la vallée de la Békaa, et la patrouille a répliqué à l'aide de lance-grenades, de déclarer un porte-parole de la

police qui a réclamé l'anonymat selon les règlements.

À la fin de l'affrontement, qui a duré une trentaine de minutes, la patrouille Amal est partie, et les tireurs du Hezbollah ont ouvert le feu sur la zone de sécurité qu'Israël a imposée au Liban-Sud, toujours selon le porte-parole.

Il a dit qu'Israël a répliqué par des tirs de mortiers sur 13 villages chiites du sud pendant trois heures. Quatre civils ont été blessés, selon la police.

Les ravisseurs de l'officier américain ont affirmé que les recherches menées pour le retrouver resteront vaines, même avec l'appui des forces israéliennes.

Dans un communiqué parvenu la nuit dernière au quotidien indépendant An-Nahar, l'« Organisation des opprimés dans le monde » invite

le chef du mouvement chiite Amal, Nabih Berrî, à mettre un terme aux efforts de sa milice en vue de délivrer cet « espion notoire » de la CIA.

Appui du Hezbollah

Le parti intégriste pro-iranien du Hezbollah a pour sa part, pour la première fois, appuyé ouvertement une prise d'otages alors que jusqu'à présent il avait toujours pris soin de se démarquer publiquement des ravisseurs d'étrangers au Liban.

Le Hezbollah a légitimé samedi dans un communiqué les exigences des ravisseurs du lieutenant-colonel américain William Richard Higgins, dans lequel il voit un espion, et estimé que « l'hostilité » des États-Unis et d'Israël contraignait les « opprimés » à avoir recours au rapt comme moyen d'action politique.

Mise en garde d'Amal

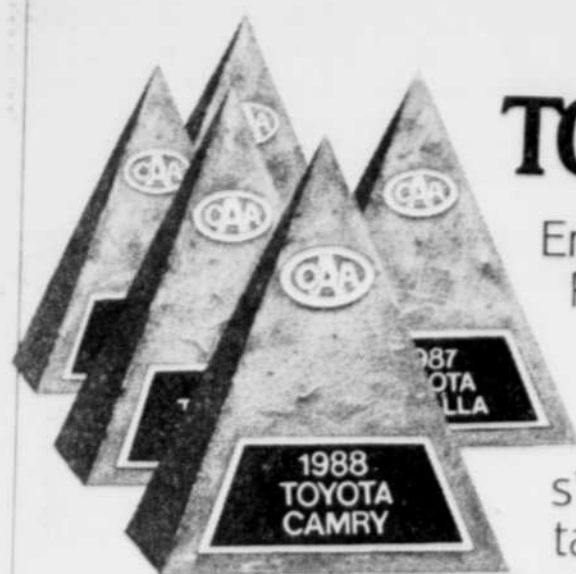
Pour sa part, le mouvement chiite Amal a adressé hier une sé-

rière mise en garde aux ravisseurs du lieutenant-colonel américain.

« Nous ne permettrons à personne de transgresser les lignes rouges et nous saurons comment riposter. Ceux qui ont exécuté et planifié le rapt et que nous connaissons bien, doivent assumer leurs responsabilités », a souligné le commandement d'Amal au Liban-Sud, dans un communiqué publié hier à l'issue d'une réunion extraordinaire.

Sur le terrain, les opérations de recherches ont nettement diminué hier. Un responsable d'Amal a cependant affirmé qu'elles se poursuivaient « dans le secret, car nous tenons les fils de l'affaire ».

Sur les 21 otages étrangers actuellement détenus, 18 ont été enlevés à Beyrouth, deux autres ont disparu dans la région de Saïda (Liban-Sud) et l'officier américain a été intercepté dans la région de Tyr. ●



TOYOTA EN TÊTE! ENCORE UNE FOIS!

En 1988, l'Association canadienne des automobilistes (CAA) a décerné sa fameuse Pyramide à la Toyota Camry pour souligner sa remarquable fiabilité et la grande satisfaction qu'elle procure à ses propriétaires. C'est la cinquième fois en six ans que Toyota remporte la Pyramide de bronze.

Créé en 1983 par la CAA, ce trophée est attribué à la voiture qui s'est avérée la plus fiable lors de sondages effectués auprès de propriétaires de véhicules des trois années-modèles précédentes. Cette victoire est d'autant plus réjouissante étant donné que la Toyota Camry n'a

que cinq ans d'existence au Canada.

Autre raison de se réjouir: ce trophée est décerné par un panel de juges des plus sévères, vous et les autres automobilistes canadiens.

TOYOTA

QUI POURRAIT EN DEMANDER PLUS!



TOYOTACAMRY
TROPHÉE CAA 1988



L'ÉCONOMIE

Centre d'arbitrage commercial national et international de Québec

Les 1ers contrats sur le point d'être signés

◆(PC) — Le Centre d'arbitrage commercial national et international de Québec est sur le point de signer ses premiers contrats, une affaire de plusieurs millions de dollars.

par Robert LEFEBVRE

Des discussions « très sérieuses » sont en cours avec un organisme gouvernemental, entre autres, et le contrat devrait être signé d'ici deux semaines, a indiqué hier le président du centre, Me Nabil Antaki.

Des pourparlers sont aussi très avancés avec une entreprise oeuvrant dans le domaine de la construction, a ajouté Me Antaki, sans vouloir en dire davantage sur ces premiers clients.

Ces premiers contrats démontrent que le centre d'arbitrage de Québec a réussi à démarrer rapidement en dépit des difficultés qu'il éprouve à toucher la subvention promise par le gouvernement fédéral.

Ce dernier s'était engagé à ver-

ser au centre une aide de \$200,000 au cours des cinq premières années, dont \$100,000 pour l'aider à démarrer dès la première année.

Malgré cela, le centre d'arbitrage de Québec, avec l'aide du gouvernement québécois et d'organismes tels que la Communauté urbaine de Québec, la Chambre des notaires et deux associations de la construction, a réussi à établir rapidement sa crédibilité, affirme son président.

« On a fait moins que ce qu'on

avait prévu, mais mieux que d'autres centres. On a finalement réussi à démarrer plus vite qu'on le pensait », observe Me Antaki au cours d'une entrevue.

Il ajoute que de nombreux organismes se sont montrés très satisfaits des premières activités du centre, en exhibant fièrement quelques lettres élogieuses qui lui ont été adressées, dont celle du président fondateur de l'Association des arbitres internationaux.

Ouvert le 15 janvier 1987, le

Centre d'arbitrage commercial national et international de Québec qui a son siège à Québec, s'est employé au cours de cette première année à former des arbitres, à organiser des colloques sur l'arbitrage international et à monter un système de documentation qui permet de retracer rapidement les lois et règlements de différents pays qui pourraient s'appliquer au règlement des litiges.

Double identité

Le centre, le seul au Canada avec celui de Vancouver, est ouvert à toutes les sortes d'arbitrage concernant les relations d'affaires, à l'exclusion des relations du travail. On parle d'arbitrage interne quand il s'agit d'un litige n'impliquant qu'un seul droit national - dans le secteur de la construction par exemple - et d'arbitrage externe, quand on a affaire à des parties de nationalités différentes.

Autre caractéristique du centre d'arbitrage de Québec et qui en fait un centre « unique » par rapport aux autres établis dans le monde, c'est sa double identité juridique et culturelle. On y pratique en effet un régime juridique mixte, c'est-à-dire le droit civil français et la Common Law, et dans les deux langues par ailleurs.

Ce qui fait dire à son président-fondateur qu'il est appelé à un brillant avenir « si on arrive, s'empressent-il d'ajouter, à maintenir l'excellence de nos services ».



Le Soleil, Jacques Deschênes
Le président du Centre d'arbitrage commercial de Québec, Me Nabil Antaki.

Le professeur Antaki voit d'autre part dans l'accord de libre-échange canado-américain un terrain nouveau pour l'arbitrage commercial. « Ce sera une clientèle énorme, dit-il.

« Les dizaines et les centaines de milliers de contrats d'exportation qui sont signés traditionnellement depuis des années par nos PME vont subir des modifications fondamentales chaque fois qu'un secteur va se libéraliser, explique Me Antaki. Toutes ces entreprises également auront besoin de conseils juridiques pour s'adapter aux nouvelles règles du jeu.

Il observe qu'il n'y a pas d'autre technique que l'arbitrage pour régler ce genre de situation si la négociation échoue.

Quand Revenu-Québec décide que sa réglementation prime sur la loi fédérale

◆ Les employeurs doivent transmettre régulièrement à Revenu-Québec les sommes qui sont prélevées sur les payés de leurs employés au titre de l'impôt et des différents programmes de la Régie des rentes du Québec, de l'assurance-chômage et autres.

Il est fréquent que des employeurs doivent assumer des frais parce que ces remises ont été reçues par Revenu-Québec plus tard que la date limite fixée par le législateur. Cela, même lorsque lesdites remises ont été déposées à la poste le jour d'expiration du délai. Revenu-Québec calcule les frais qui lui sont dus en tenant compte de la date à laquelle il reçoit le montant.

Quelques contestations ont été déposées à ce sujet, ces dernières semaines. Les contribuables qui nous ont signalé la chose évoquent qu'en vertu de la loi fédérale sur les postes, un colis ou document est réputé appartenir à son destinataire dès le moment où il a été dûment affranchi et confié au réseau de distribution postale canadien.

De ce fait, des contribuables affirment que Revenu-Québec n'est pas justifié d'imposer des frais sous prétexte que les sommes dues lui sont parvenues en retard lorsque l'oblitération postale confirme que le document a bel et bien été mis à la poste avant la date limite de remise.

Il est facile d'imaginer que ce nouvel imbroglio ne sera pas solutionné de sitôt. A quelle autorité appartiendra-t-il d'établir une fois pour toutes si la réglementation fédérale des postes doit avoir préséance sur l'interprétation que les fonctionnaires de Revenu-Québec font de leur propre réglementation provinciale, en ce domaine ?

Entre-temps, il semble que les dirigeants d'entreprises n'auront d'autre choix que se « piler sur le cœur, d'oublier la présumée loi fédérale et satisfaire à la réglementation du Québec », au risque de payer des frais importants.

La sécurité des dépôts dans l'assurance-vie

Quelques représentants de compagnies d'assurances nous ont fait de gros yeux, à la suite de la publication d'une chronique qui insistait sur le fait que les économies placées dans une compagnie

d'assurance-vie ne sont pas protégées par la loi sur l'assurance-dépôt.

Personne ne conteste cette affirmation. Par contre, font remarquer plusieurs assureurs, notamment M. Jacques Lauzier, de Sainte-Foy : « Jamais un consommateur canadien n'a perdu une piastre, dans une compagnie d'assurance-vie, même pendant les années 1930 ».

Dans la même veine, il serait sans doute opportun de rappeler que le gouvernement fédéral a indemnisé complètement tous les contribuables qui risquaient de perdre des économies dans la faillite de quelques banques de l'Ouest canadien, ces dernières années. Cela, même lorsque la valeur des dépôts excédait la limite de \$60,000 par personne et par institution, dans certains cas.

En conclusion, nous devons répéter que le consommateur soucieux de la sécurité de ses épargnes a réellement un choix à faire entre la protection assurée par la loi sur l'assurance-dépôt et la bonne réputation des institutions canadiennes d'assurance-vie. En signalant les limites de l'une et l'autre de ces réalités, notre intention n'était pas de susciter des craintes inutiles, mais simplement de bien établir les faits.

Pour résumer, disons qu'il est important de se souvenir que seules les banques, caisses et institutions financières offrent généralement l'assurance-dépôt jusqu'à concurrence de \$60,000 par personne sur les placements n'excédant pas cinq ans.

Les compagnies d'assurance-vie n'offrent pas l'assurance-dépôt. Par contre, elles permettent de placer des économies REER à l'abri de créanciers, en désignant un bénéficiaire de vos polices.

En dernier lieu, il faut aussi se souvenir que les gouvernements imposent de nombreuses contraintes administratives aux banques, institutions financières et compagnies d'assurance-vie, afin de s'assurer que les intérêts des consommateurs seront toujours protégés au cas où les affaires tourneraient mal.

Dans le cas des banques, cette garantie prend la forme de l'assurance-dépôt. Dans le cas des compagnies d'assurance-vie, l'État exige que leurs revenus soient placés dans des titres approuvés (hypothèques, bons du trésor) répondant à des normes de qualité strictes.

C'est sans doute à cause de cela que les contribuables canadiens n'ont jamais perdu leur capital ou le montant des indemnités promises par une compagnie d'assurance-vie, dans le passé.

Et cela nous amène encore une fois à conclure qu'il appartient aux contribuables de choisir entre l'avantage de « l'insaisissabilité » offert uniquement par les compagnies d'assurance-vie et l'avantage de « l'assurance-dépôt » offert uniquement par les banques, ainsi que certaines caisses et sociétés de fiducie, quand vient de temps de placer leurs économies. ●



FINANCE
par Marc LESTAGE

EN BREF...

■ **Achats et fusions** - Partout en Occident, les regroupements d'entreprises, les fusions, les acquisitions, les OPA hostiles ou amicales font la une de l'actualité. Les États-Unis n'échappent pas à cette vague de restructuration du tissu industriel mondial, provoquée par le krach d'octobre et favorisée tant par la chute du dollar que par la crainte d'une législation protectionniste. Pour les investisseurs japonais ou britanniques, mieux vaut carrement acheter des entreprises américaines que d'avoir à faire face à des mesures protectionnistes limitant les parts de marché accessibles aux étrangers. Surtout que, libelles en dollars, les achats effectués à partir de yens ou de livres sterling sont bon marché.

■ **Rencontre des acériculteurs** - Les assemblées générales annuelles du Syndicat des acériculteurs de la Beauce et de l'Office des producteurs de sucre et sirop d'érable de Québec-Sud se tiendront au parc de l'Érable de Beauceville, demain à 20h. On profitera de l'occasion pour faire le point sur le classement du sirop, un sujet fort controversé, le printemps dernier, et les producteurs seront renseignés sur les perspectives du marché pour 1988. Il sera aussi question du dépérissement des érables en Beauce et ailleurs.

■ **Sonatrach signe avec Cabot** - ALGER (AFP) - La compagnie algérienne Sonatrach a signé hier à Alger un contrat de livraison de gaz naturel liquéfié (GNL) avec la société américaine Cabot, dont le siège est à Boston apprend-on de source officielle. Un accord de principe avait été signé en fin novembre, aussitôt suivi par la reprise des livraisons à la société Distrigas, une filiale de Cabot.

PORTEFEUILLE REA

MONTREAL (PC) — Voici les cours des compagnies inscrites au Régime d'épargne-actions, à la fermeture de la Bourse, le vendredi 19 février, compilés par la maison Lévesque, Beaubien Inc.

Compagnie	Déduction en \$	Pris à l'émission	Pris au 12-02-88	Pris au 19-02-88
Accout 85	150	\$ 7,00	\$ 4,55	\$ 4,50
ACDS Systèmes Graphique 87	100	\$ 2,00	\$ 1,15	\$ 1,20
Acier Leroux 86	100	\$ 5,00	\$ 2,10	\$ 2,05
ADSS Associés 86	100	\$ 5,00	\$ 1,40	\$ 1,50
A.Lambert Inter 86	100	\$ 5,00	\$ 1,70	\$ 1,70
Aliment. Couché Tard 86	100	\$ 2,25	\$ 1,95	\$ 2,00
Alubec (Amusecor) 83	100	\$ 2,00	\$ 2,45	\$ 2,30
Amisco 86	100	\$ 5,25	\$ 2,80	\$ 2,50
Armex 85	150	\$ 2,00	\$ 0,43	\$ 0,43
Artex 85	150	\$ 5,00	\$ 5,38	\$ 5,38
Astral Bellevue 82	100	\$ 4,50	\$ 5,25	\$ 5,25
Atlantique Images et Son 85	50	\$ 6,50	\$ 2,50	\$ 2,50
Auberge des Gouverneurs 86	100	\$ 4,50	\$ 2,60	\$ 2,65
Autopoint 86	100	\$ 2,00	\$ 1,10	\$ 1,15
Avcorp 86	75	\$ 5,50	\$ 3,65	\$ 3,50
Avcorp 88	75	\$ 4,00	\$ —	\$ 3,50
Banque d'Épargne 85	100	\$ 9,25	\$11,88	\$11,88
Banque Nationale 83	50	\$ 9,25	\$ 9,88	\$ 9,75
Banque Nationale 86	50	\$14,12	\$ 9,88	\$ 9,75
Banque Royale 83	50	\$20,00	\$26,63	\$26,75
Banque Royale 86	50	\$34,00	\$26,63	\$26,75
Bastien Inc. 87	100	\$ 4,00	\$ 1,70	\$ 1,55
Bestar 86	100	\$ 5,75	\$ 2,00	\$ 2,00
Biores Groupe Conseil 87	75	\$ 1,50	\$ 0,70	\$ 0,60
Biotech 84	150	\$ 5,00	\$ 2,45	\$ 2,50
Bois Franc Royal 86	100	\$ 2,50	\$ 1,31	\$ 1,32
Bombardier B. 85	75	\$ 3,25	\$ 8,25	\$ 8,38
Bombardier B. 86	50	\$ 6,87	\$ 8,25	\$ 8,38
Bomem Inc. 87	100	\$ 3,25	\$ 2,65	\$ 2,75
Boutique San Francisco 85	150	\$ 5,75	\$ 2,80	\$ 2,80
Breuvegas CTT 86	100	\$ 7,00	\$ 4,80	\$ 4,75
Bitrite Nightingale 85	100	\$ 8,50	\$ 3,50	\$ 4,20
Cambior 86	75	\$10,00	\$13,38	\$14,50
Canam Manac A 84	100	\$ 3,17	\$ 7,63	\$ 7,50
Canam Manac A 86	50	\$15,50	\$ 7,63	\$ 7,50
Canco 84	150	\$ 5,00	\$11,00	\$11,25
Cascades 82	150	\$ 0,62	\$ 5,87	\$ 6,13
Cascades 84	100	\$ 2,34	\$ 5,87	\$ 6,13
Cascades 85	100	\$ 5,38	\$ 5,87	\$ 6,13
CB Pack 84	75	\$12,75	\$18,00	\$23,37
Central Dynamics Priv. A 85	150	\$ 5,00	\$ 1,60	\$ 1,30
Ciment St-Laurent A 84 (2:1)	75	\$ 3,00	\$10,88	\$11,50
Ciment St-Laurent A 85 (2:1)	50	\$ 3,00	\$10,88	\$11,50
Circuit Craft Inc. 84	150	\$ 8,25	\$ 3,25	\$ 3,30
Circuits Helix Inc. 83	100	\$ 4,50	\$ 1,00	\$ 1,05
CFIC Inc. 85	75	\$13,75	\$16,75	\$16,50
Comter Inc. 83	150	\$ 8,62	\$ 0,51	\$ 0,52
Cons. Bethurst 85	50	\$ 8,37	\$17,00	\$18,00
Continental Pharma Cryosan A 85	100	\$ 5,00	\$ 2,10	\$ 2,10
Continental Pharma Cryosan B 85	150	\$ 5,00	\$ 2,00	\$ 2,05
Corp. Fin. Power 85	50	\$13,68	\$13,38	\$13,75
Corp. Métal Déployé 87	75	\$ 4,50	\$ 1,15	\$ 1,00
Corp. Réseau Computer 86	100	\$ 1,50	\$ 0,35	\$ 0,30
Credit Indus. Desjardins 86	50	\$ 6,50	\$ 4,45	\$ 4,25
Datagram Inc. 84	150	\$ 3,00	\$ 2,20	\$ 2,10
Datamark 85	150	\$ 2,00	\$ 3,75	\$ 3,70
Deragon Langlois 87	75	\$ 2,25	\$ 0,42	\$ 0,48
Diabrisse Intl 87	75	\$ 3,75	\$ 2,15	\$ 2,00
Dianet 86	75	\$ 2,00	\$ 1,45	\$ 1,40
Domco Ltée 86	50	\$13,25	\$ 5,25	\$ 5,38
Domicil Inc. 86	100	\$ 2,50	\$ 0,48	\$ 0,42
Domtar Inc. 85	100	\$23,40	\$13,50	\$15,88
Donohue Inc. 83	100	\$10,38	\$27,75	\$30,00
Donohue Inc. 85	50	\$17,38	\$27,75	\$30,00
Dorel Industries	100	\$ 5,00	\$ 2,00	\$ 2,00
Dufresnoy Inc. 82	100	\$ 0,60	\$ 0,50	\$ 0,47
Entreprises Hartco 84	150	\$ 7,00	\$ 3,15	\$ 3,20
Entreprises Premier CDN Ltée 88	75	\$ 7,00	\$ 6,50	\$ 6,50
Entreprises Repap 86	50	\$12,50	\$11,75	\$12,63
Equipements Denis 85	150	\$ 2,00	\$ 1,65	\$ 1,55
Equipements Denis 87	75	\$ 4,50	\$ 1,65	\$ 1,55
Espalou Inc. (ord.) 86	100	\$ 3,00	\$ 3,75	\$ 3,75

LES INDICES REA DE RAYMOND, CHABOT, MARTIN, PARÉ

	12-02	19-02
100	\$12,00	\$15,00
150	\$ 1,50	\$ 1,25
100	\$ 0,88	\$ 0,18
100	\$ 9,00	\$ 8,75
50	\$ 7,00	\$ 3,80
100	\$ 6,25	\$ 3,75
100	\$ 6,00	\$ 2,00
100	\$10,00	\$ 8,63
100	\$ 2,50	\$ 1,00
100	\$ 2,50	\$ 1,40
75	\$ 4,00	\$ 2,35
75	\$ 6,00	\$ 1,50
100	\$ 7,00	\$ 3,40
150	\$ 5,00	\$ 3,40
50	\$ 8,25	\$ 5,87
100	\$ 4,00	\$ 1,20
100	\$ 5,00	\$ 3,85
75	\$ 4,00	\$ 2,60
100	\$ 3,00	\$ 2,30
75	\$ 8,00	\$ 3,50
100	\$ 3,00	\$ 1,10
100	\$ 3,00	\$ 2,45
100	\$ 9,00	\$ 5,25
100	\$ 4,50	\$ 2,30
150	\$ 2,00	\$ 7,75
75	\$ 6,25	\$ 7,75
150	\$ 3,50	\$ 1,21
50	\$10,00	\$ 9,25
50	\$14,00	\$ 9,25
100	\$ 5,00	\$ 2,90
100	\$ 4,50	\$ 1,50
75	\$ 4,00	\$ 2,70
100	\$ 5,00	\$ 3,15
50	\$13,00	\$ 5,75
75	\$ 4,75	\$ —
100	\$ 4,00	\$ 1,75
150	\$ 2,00	\$ 1,50
100	\$ 6,50	\$ 1,65
100	\$ 3,00	\$ 0,95
150	\$ 4,37	\$ 6,50
75	\$12,87	\$ 6,50
100	\$ 7,50	\$ 6,00
75	\$ 7,75	\$ 9,38
50	\$17,00	\$ 9,38
75	\$ 2,00	\$ 0,30
150	\$10,00	\$ 6,50
50	\$ 6,00	\$ 4,40
75	\$ 4,00	\$ 3,50
100	\$ 3,00	\$ 1,00
75	\$ 5,00	\$ 6,63
50	\$ 8,00	\$ 6,38
150	\$ 5,25	\$ 2,35
100	\$ 2,00	\$ 0,75
100	\$18,07	\$26,00
50	\$34,50	\$26,88
100	\$ 2,00	\$ 0,45
150	\$ 1,63	\$ 3,00
100	\$ 5,00	\$ 3,05
100	\$ 5,50	\$ 1,55
100	\$ 3,00	\$ 2,50
100	\$ 5,50	\$ 3,10
100	\$ 7,75	\$ 0,90
100	\$ 4,00	\$ 2,01
75	\$ 5,00	\$ 1,75
100	\$ 3,00	\$ 3,75
50	\$25,00	\$ 9,00
100	\$ 4,00	\$ 2,05
100	\$ 4,00	\$ 2,25
50	\$ 6,75	\$ 3,50
100	\$ 5,00	\$ 0,95
50	\$10,00	\$ 3,75
100	\$ 5,00	\$ 1,35
100	\$ 2,50	\$ 0,93
50	\$ 8,75	\$ 3,60

DATE 12-02 19-02

Compagnie	12-02	19-02
Magasins Château 83	150	\$11,25
Mines D'Or Kiama Ltée 83	100	\$25,00
Lamart Somers 85	150	\$ 3,25
La Verrière 83	100	\$ 4,00
Le Groupe ACSI Inc. 85	100	\$ 7,50
Le Groupe Cogeco 85	100	\$ 9,00
Le Groupe Cogeco 86	75	\$ 3,25
Les Industries Promatex 85	150	\$ 1,10
Les Ord. Hypocrat Inc. 85	100	\$ 8,75
Les Ord. Hypocrat Inc. 86	100	\$ 3,20
Léssard Beaugue Lemieux 87	100	\$ 3,75
LGS Conseil, en inform. 86	75	\$ 3,75
Location Intercom 86	75	\$ 5,00
Logibec 86	100	\$ 2,00
Logibec 87	100	\$ 2,75
Logistec Inc. 86	50	\$ 9,25
Loisirs Fletcher 86	100	\$ 3,50
Louvre ord. 85	100	\$ 6,87
Louvre ord. 83	100	\$ 4,50
Louvre priv. conv. 84	150	\$ 5,00
Maax Inc. 87	100	\$ 2,50
MaBaie Inc. 87	100	\$ 6,00
Magasins Wise 86	75	\$ 5,00
Manufacture Leader 86	100	\$ 2,50
Matco Mart 85	150	\$ 2,50
Mautort 84	100	\$ 1,00
Mautort 85	75	\$ 0,75
McNeill Mantha 84	150	\$ 1,50
McNeill Mantha 86	100	\$ 6,87
M-Corp 85	150	\$ 7,38
M-Corp 86	100	\$14,25
Mémoret Data 85 (2:1)	150	\$ 3,75
Mémoret Data 86 (2:1)	75	\$ 5,25
Mémoret Data 87 (2:1)	75	\$15,63
Metro Richelieu 86	50	\$ 6,00
Metro Tempus 86	100	\$ 5,00
Mines Belmorais 85	100	\$ 3,00
Mines D'Or Val 84	150	\$ 1,50
Mines Dumagami 84	100	\$ 5,25
Mines Dumagami 87	100	\$16,00
Mines JAG 84	100	\$ 1,60
Miron Inc. 86	50	\$12,00
Modes Shirmax 86	10	

Vaste enquête sur la discrimination sexuelle

La commission des droits de la personne du Québec reprend ce matin, au palais de justice de Québec, ses travaux dans le cadre de la plus vaste enquête menée à ce jour sur une plainte de discrimination

textes de Marie CAOINETTE

sexuelle. Déposée il y a sept ans par le comité des femmes du syndicat des professionnels du gouvernement du Québec (SPGQ), la plainte concerne 680 femmes, à

temps plein ou occasionnelles.

Un règlement pourrait coûter \$5.6 millions en rétroactivité au trésor public, selon le syndicat, mais comporte une incidence infiniment plus coûteuse. Appliqué dans le réseau de l'éducation et des affaires sociales, dont la politique salariale est identique à celle de la fonction publique, il coûterait \$30 millions annuellement à l'Etat.

Aujourd'hui, la juriste qui préside l'enquête, Mme Nicole Tru-

deau-Bérard, doit faire part aux procureurs des parties des règles du jeu qu'elle applique pour la suite des audiences. Celles-ci ont débuté à la mi-janvier et ont été ajournées ces derniers jours en raison des interrogations soulevées par le procureur du conseil du trésor, Me William Atkinson, sur la méthodologie que la commission entend suivre.

Il s'agit d'une cause-type pour laquelle il n'existe pas de précédents, ni de balises quant à la procédure.

Jusqu'ici, la commission a entendu une historienne de l'Université de Sherbrooke, Mme Micheline Dumont, qui a expliqué que les forces combinées de l'histoire et de la culture ont créé une forme nouvelle de discrimination sexuelle qu'elle appelle « systémique ». Même les nouveaux emplois apparus au fil des ans, s'ils sont majoritairement occupés par des femmes, n'apporteraient pas la parité salariale.

L'enquête s'est intéressée en-

suite au cas des diététistes de la fonction publique. Soulignons que pour toutes sortes de raisons, dont le faible salaire attaché à la profession, ce corps d'emploi ne compte plus qu'un membre à temps partiel!

L'un des témoins entendus, une diététiste chevronnée à l'emploi du gouvernement du Québec, Mme Louise Gareau-Ménier, déclarait exercer maintenant, à sa demande, son métier sous le titre d'agent de recherche, un corps d'emploi nettement mieux rémunéré.

Une porte-parole de la corporation des diététistes, Mme Francine Labrie, a indiqué pour sa part qu'à peine 2 pour 100 d'hommes sont inscrits au tableau de la corporation qui compte 1,514 membres, mais qu'ils occupent pour la majorité des postes de cadre dans les services de diététique qui les emploient!

La commission doit s'arrêter demain au sort des bibliothécaires. Suivront les agents culturels, les agents d'information, les traducteurs et les travailleurs sociaux.

Le procureur des plaignantes, Me Otis, indiquait au SOLEIL qu'elle tentera encore d'établir la prépondérance des femmes dans ces métiers spécifiques et l'équivalence de leurs tâches avec d'autres corps d'emploi, masculins et mieux rémunérés.

Signalons que l'enquête procède au rythme de deux jours par semaine depuis ses débuts et devrait prendre fin dans les derniers jours

de juin. La lenteur, et la lourdeur jusqu'à un certain point, de ces audiences tient à la fois à l'ampleur du sujet et au style de l'enquête. « On a choisi de procéder de façon contradictoire parce que c'est la façon la plus éclairante de connaître tous les points de vue », nous disait le président de la commission, Me Jacques Lachapelle.

L'enquête se déroule donc sous la forme d'interrogatoires et de contre-interrogatoires des témoins. Une trentaine doivent être appelés à la barre par la partie plaignante.

Depuis ses débuts, la commission a enquêté une quinzaine de fois sur des plaintes du genre qui ne concernaient la plupart du temps qu'une ou quelques femmes à la fois, employées dans l'entreprise privée.

Une autre plainte pour discrimination salariale touchant quelque 20,000 employées du réseau des affaires sociales, membres de la CSN, est aussi pendante devant la commission.

Le président Lachapelle rappelle que les conclusions de l'enquête mandatée dans ce dossier seront des recommandations, et non un jugement, et que « le gouvernement pourra en faire ce qu'il veut ». La commission peut cependant en vertu de sa charte, si elle le juge à propos, porter la cause devant un tribunal. « C'est ce qu'on fait pour tous les cas de discrimination qui ne se règlent pas devant la commission », de dire M. Lachapelle.

Des écarts qui ont déjà atteint 40 % SPGQ: à travail égal, salaire... inégal

En 1983, les diététistes et bibliothécaires dans la fonction publique québécoise gagnaient 20 pour 100 de moins (\$7,189 de moins) que le groupe de professionnels classes comme agents de recherche. Malgré des études universitaires d'égalité de durée et des responsabilités similaires, selon des données amassées par le syndicat des professionnels du gouvernement du Québec, l'écart entre les deux groupes de salariés a déjà été d'environ 40 pour 100.

Ces statistiques ont été colligées à l'appui de la plainte pour discrimination sexuelle, déposée par le comité des femmes du SPGQ auprès de la commission des droits de la personne. L'enquête de la commission a lieu présentement au palais de justice de Québec.

Pour leur part, en 1983, les femmes travaillant comme traductrices, travailleuses sociales, agents d'information ou agents culturels gagnaient 11 pour 100 de moins que ces mêmes agents de recherche (\$4,316 de moins). Au fil des ans, dans leur cas, l'écart se creuse: il n'était que de 8 pour 100 en 1967.

La plainte du comité des femmes du SPGQ a été déposée une première fois en 1981 et « réactivée » deux ans plus tard. Ces statistiques sont ressorties à la suite d'une enquête menée en 1979-80 par le comité des femmes pour cerner le profil de sa clientèle.

On a constaté 30 pour 100 des 1,116 professionnelles de la fonction publique appartenant à seulement six corps d'emploi et se regroupaient surtout au bas des échelles salariales. Quarante pour 100 des

membres de ces corps d'emploi étaient des femmes, une proportion prépondérante dit-on, compte tenu du niveau d'emploi féminin.

Des exemples

Prenons le cas des agents d'information. En 1964, il n'y a que 5 pour 100 de femmes qui agissent comme agents d'information dans la fonction publique. Les salaires sont comparables depuis 1959 à ceux des ingénieurs et des agents de recherche (corps d'emploi qui regroupe des économistes, statisticiens, géographes et urbanistes).

Cinq ans plus tard, en 1969, fraîchement diplômées de l'université, les femmes ont envahi la profession d'agent d'information où elles représentent maintenant 20 pour 100 des membres. Quatre fois plus qu'en 1964.

En 1966, une nouvelle politique salariale est établie et, en 1967, le sommet des gains d'un agent d'information est fixé à \$12,500. Ce sera \$13,500 pour l'agent de recherche et \$14,000 pour l'ingénieur.

L'écart continue de se creuser avec les années et en 1980, les corps des agents d'information, des agents culturels, des traducteurs et

des travailleurs sociaux, tous « amalgamés » dans la même classe de salaires, gagnent \$3,785 de moins que leurs collègues classés agents de recherche. Un nouveau règlement de classification (qui pondère l'importance relative de chaque corps d'emploi) entre en vigueur en 1981 et, en 1983, l'écart entre les deux groupes s'élargit encore et atteint \$4,316.

Quant aux salaires des bibliothécaires et aux diététistes, parents pauvres parmi les professionnels, ils accusaient en 1968 un retard de \$4,000 sur celui des agents de recherche. Le différentiel grimpa à \$6,920 en 1980 et \$7,189 en 1983. Or les bibliothécaires doivent obtenir une maîtrise universitaire (quatre ans d'études) pour exercer leur métier!

Rappelons qu'en 1980, lors des négociations pour conclure une convention collective, le gouvernement avait offert un montant forfaitaire de \$1,000 aux membres des six corps d'emploi qui se plaignaient de discrimination!

Reclassement individuel

Depuis quelques années, cer-

BESOIN D'UN COUP DE MAIN POUR VOTRE PUBLICITÉ?
Consultez votre représentant!
647-3435

LE SOLEIL
UN GRAND JOURNAL



MUNICIPALITÉ SAINT-LEON-LE-GRAND APPEL D'OFFRES

Avis est, par les présentes, donné par la soussignée, secrétaire-trésorière, que la municipalité de Saint-Leon-le-Grand, révoque au bureau municipal (10, Place de l'Église, C.P. 188, Saint-Leon-le-Grand, Qc G0J 2W0), jusqu'à 17:00 hres, le 7 mars 1988, des soumissions pour la fourniture d'un camion sanitaire usagé.

Le camion devra avoir l'équipement suivant:
— Boîte de 20 à 25 verges cubes
— Moteur diesel
— Transmission 10 ou 13 vitesses
— Freins à l'air
— Capacité de 12,000 lb sur essieu avant et 23,000 lb à l'arrière.

Les soumissions doivent être cachetées et porter la mention "Camion sanitaire". Le prix devra inclure toutes les taxes ainsi que tous les frais relatifs à la vente.

La municipalité ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues.

L'ouverture des soumissions se fera à la salle municipale lors de la session régulière du 7 mars 1988 à 20:00 hres.

Donné à Saint-Leon-le-Grand, ce quinzième jour de février 1988.

Suzanne Poirier
Secrétaire-trésorière

Hydro-Québec

APPEL D'OFFRES

CDL 86021.F
pour 10 h 30 heure de Montréal
le mardi 15 mars 1988

FOURNITURE DE 90 000 KG DE MEMBRURES D'ACIER GALVANISÉ POUR LES PYLONES

Garantie de soumission: 20 000 \$

Prix du document: Gratuit

Les conditions de chacun des appels d'offres sont précisées dans un document qui peut être consulté ou obtenu du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h à l'endroit suivant:

HYDRO-QUÉBEC
GROUPE ÉQUIPEMENT
Direction Approvisionnement et Services
Service Achats et Contrats
855, rue Ste-Catherine est
3^e étage
Montréal (Québec)
H2L 4P5

Pour renseignements:
(514) 289-5903

Si le document n'est pas gratuit, le dépôt de 25 \$ est NON REMBOURSABLE et doit être payé sous forme de chèque visé ou de mandat à l'ordre d'Hydro-Québec.

La garantie de soumission devra être sous forme de chèque visé ou de cautionnement fourni par une compagnie d'assurance.

Seules les personnes physiques ou morales qui ont obtenu le document d'appel d'offres directement du bureau mentionné plus haut sont admises à soumissionner.

Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter toute soumission.

Le chef de service,
Achats et Contrats
Joan-Yves Bureau

COMMUNAUTÉ URBAINE DE QUÉBEC



ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU CONSEIL

Le mardi 23 février 1988 à 17h

Siège social de la CUQ
399, rue Saint-Joseph est, Québec

ORDRE DU JOUR

1. Prière
2. Adoption du procès-verbal de la réunion tenue le 26 janvier 1988
3. Projet de règlement modifiant le schéma d'aménagement
4. Règlement décrétant l'acquisition par la CUQ des terrains nécessaires à la construction des stations d'épuration des eaux usées et décrétant également un emprunt au montant de 3 500 000\$ pour pourvoir aux coûts des dites acquisitions à effectuer.
5. Autorisation d'audience publique / Modification au schéma d'aménagement
6. Quote-part Assainissement des eaux 1988
7. Siège social / Compensation pour taxes à verser à la Ville de Québec
8. Divers
9. Période de questions des membres
10. Période de questions du public
11. Levée de l'assemblée

Québec, le 22 février 1988

Denis St-Martin, avocat
Secrétaire de la CUQ

N.B. Il pourra être ajouté et/ou enlevé de cet ordre du jour tout sujet si les circonstances le justifient.



AGRANDISSEMENT DU CENTRE DE LOISIRS ULRIC-TURCOTTE

appel d'offres

LA VILLE DE BEAUPORT, propriétaire, demande des soumissions pour L'AGRANDISSEMENT DU CENTRE DE LOISIRS ULRIC-TURCOTTE sis 35, RUE VACHON A COURVILLE (BEAUPORT).

Seuls sont autorisés à soumissionner pour l'exécution des travaux, les entrepreneurs de construction au sens de la Loi sur la qualification des entrepreneurs de construction (L.R.Q., chap. Q-1), qui ont leur principale place d'affaires dans la Province de Québec.

Les plans, devis, documents contractuels et autres renseignements pourront être obtenus AU BUREAU DE L'ARCHITECTE CONTRE UN DÉPÔT DE CENT DOLLARS (100\$) (CHEQUE CERTIFIÉ À L'ORDRE DE L'ARCHITECTE) QUI SERA REMBOURSÉ AU SOUSMISSIONNAIRE AYANT DÉPOSÉ UNE SOUMISSION ET REMIS LES PLANS ET DEVIS EN BON ETAT, DANS LES TRENTÉ (30) JOURS QUI SUIVENT L'OUVERTURE DES SOUMISSIONS. Les soumissions devront être accompagnées d'un chèque certifié au montant de DIX POUR CENT (10%) DU MONTANT DE LA SOUMISSION, fait à l'ordre du propriétaire, ou d'un cautionnement de soumission, établi au même montant, valide pour une période de 60 jours de la date d'ouverture des soumissions. Cette garantie de soumission devra être échangée à la signature du contrat pour une garantie d'exécution et une garantie des obligations pour pages, matériaux et services. Lorsque ces garanties sont sous forme de cautionnement, le montant de chacune d'elles correspond à 50% du prix du contrat et lorsqu'elles sont sous forme de chèque certifié, le montant de chacune d'elles correspond à 10% du prix du contrat.

Les soumissions, l'original et deux copies, dans des enveloppes cachetées et adressées au soussigné, seront reçues à L'HÔTEL DE VILLE DE BEAUPORT 10, RUE HÔTEL-DE-VILLE A BEAUPORT G1E 4T9 jusqu'à 16:00 heures, heure en vigueur localement, le 15^e jour du mois de MARS 1988, pour être ouvertes publiquement au même endroit, le même jour et à la même heure.

Une visite des lieux est prévue, le mardi 8 mars 1988 à 11:00 heures, au Centre de Loisirs Ulric-Turcotte.

Les entrepreneurs soumissionnaires sont responsables du choix des sous-traitants, tant pour leur solvabilité que pour le contenu de leurs soumissions.

Toutes les soumissions devront être faites conformément aux dispositions du règlement sur les subventions à des fins de construction (R.R.Q. 1981, C-A-6, P-29) du 21 septembre 1982.

Le propriétaire ne s'engage à accepter aucune des soumissions reçues. De plus, il rejetera toute soumission non-conforme.

Donné à Beauport, ce VINGT-DEUXIÈME JOUR DU MOIS DE FÉVRIER DE MIL NEUF CENT QUATRE-VINGT-HUIT (22 février 1988).

Le greffier de la Ville
JACQUES SIMONEAU, o.m.a.

HEURES D'OUVERTURE PROLONGÉES D'ICI LE 29 FÉVRIER POUR FACILITER L'ACHAT DE VOTRE REER.

Sur les nouveaux versements ou transferts si le solde total de votre REER du Trust Royal se situe entre 10 000\$ et 24 999\$.

Sur un dépôt à terme de 1 an

Sur les nouveaux versements ou transferts si le solde total de votre REER du Trust Royal se situe à 25 000\$ ou plus.

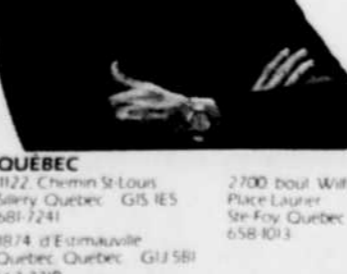
C'est tout un score!

Mais hâtez-vous! Il ne reste que 8 jours pour investir dans un REER pour l'année 1987.

Un régime enregistré d'épargne-retraite du Trust Royal vous permet de faire des économies d'impôt tout en vous offrant le maximum de rendement sur votre investissement. Et, vous pouvez profiter d'un intérêt-boni additionnel allant jusqu'à 1/2% selon le solde total de votre REER au Trust Royal. Profitez-en avant qu'il ne soit trop tard!

Taux sujet à confirmation

Reçu d'impôt immédiat



QUÉBEC
1122, Chemin St-Louis
Sillery, Québec, G1S 1E5
681-7241
1874 d'Estimacville
Québec, Québec, G1J 5B1
667-7318

2700, boul. Wilfrid Laurier
Place Laurier
St-Foy, Québec, G1V 2L8
658-1013

Membre de la Régie de l'assurance-dépôts du Québec

AU QUÉBEC DEPUIS PRÈS DE 100 ANS

PASSEZ À UNE SUCCURSALE DU TRUST ROYAL OU COMPOSEZ 1-800-363-INFO.

